

4-2 回答書

(4) La politique nationale en matière d'exploitation, de maintenance, d'entretien et de renouvellement desdits ouvrages

Le document de politique nationale en matière de l'approvisionnement en eau potable (EP) et assainissement (AEPA) en milieu rural et semi-urbain, a été adopté en 2006. Son objectif est l'amélioration de l'accès équitable à l'eau potable et un assainissement moderne via une meilleure planification des ouvrages, une utilisation rationnelle de l'eau, une pérennisation des investissements réalisés et un niveau de service satisfaisant.

1.2 Programmes/projets en cours et prévus dans tout le pays

(1) Liste des projets en cours et prévus dans le domaine de l'hydraulique villageoise et de l'assainissement ainsi que leurs détails : origine de fonds, budget, zone d'intervention, quantité prévue, durée.

Tableau 1 : Projets en cours et en vus

Programmes/projets	Régions concernées	période	Financement
Programme d'hydraulique rurale et semi urbaine dans la région des Plateaux : Création de 170 nouveaux FPMH, Réhabilitation de 100 FPMH et construction de 30 Mini AEP	PLATEAUX	2007-2010	AFD/Togo
Programme d'hydraulique rurale et semi urbaine dans les régions de la Kara et Savanes Création de 400 nouveaux FPMH Réhabilitation 100 FPMH Construction de 9 Mini AEP	KARA et SAVANES	2008-2010	BID/Togo
Programme d'hydraulique rurale d'UEMOA : réalisation FPMH : Création de 300 nouveaux FPMH	MARITIME, KARA et SAVANES	2008-2009	UEMOE/Togo
Programme hydraulique rurale STABEX dans les régions Maritime et plateaux réalisation : 150 nouveaux FPMH créés 1 Mini AEP construits	PLATEAUX et MARITIME	2008-2010	UE-STABEX
Réhabilitation PNUD : réhabilitation de 14 FPMH ; 3PEA et de 5 MINI-AEP	MARITIME	2008-2009	PNUD
Programme hydraulique villageoise dans la région des savanes réalisation : 80 nouveaux FPMH créés	SAVANES	2009-2010	Fonds Saoudiens/GTZ ETAT
Programme hydraulique rurale et semi urbaine dans les 5 régions économiques du Togo; réalisation : 39 FPMH et 15 Mini AEP	MARITIME; PLATEAUX; CENTRALE; KARA ET SAVANES	2009-2010	Groupe Elissa

1. Politiques et plans nationaux dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement

1-1 Politiques, stratégies et programmes nationaux

(1) Document de stratégie de Réduction de la Pauvreté

Le secteur eau et assainissement s'intègre dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Le secteur Eau et Assainissement constitue la clé de voûte de développement de toutes ces stratégies. Le quatrième programme spécifique du troisième pilier du DSRP met un accent particulier sur l'amélioration de l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement en milieu rural, semi-urbain et urbain. Pour améliorer d'une façon durable l'accès des populations aux infrastructures d'eau, potable et assainissement liquide et atteindre les OMD, le gouvernement s'est fixé cinq objectifs prioritaires : améliorer le système de gestion des ressources en eau par l'approche de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), améliorer le niveau d'accès des populations à l'eau potable en milieu rural, semi-urbains et urbain, améliorer le niveau d'accès aux services d'assainissement liquide par la promotion d'infrastructures adéquates, promouvoir au sein de la population de bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité et développer et mettre en œuvre un Système d'Informations et de Suivi-Evaluation (SISE) pour le secteur eau potable et assainissement liquide ;

(2) Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

La stratégie de développement à long terme basée sur les OMD, validée en 2007, se base sur une amélioration de la desserte en eau potable, le renforcement des capacités nationales, et l'amélioration des connaissances sur les ressources.

Les résultats visés via ces politiques d'ici 2015 sont : un taux de desserte durable à une eau potable de 64%, 62% et 69% en milieu rural, semi-urbain et urbain respectivement ; et un taux d'accès à des services adéquats d'assainissement de 55% des ménages pour les systèmes d'évacuation des excréta et 50.5% des ménages pour l'évacuation des eaux usagées en milieu rural et semi-urbain et de 83% et 55% respectivement pour le milieu urbain.

Le présent projet d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement en milieu rural et semi urbain de JICA s'inscrit parfaitement dans les objectifs nationaux de développement à savoir les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

(3) Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement

Un document de synthèse GIRE-AEPA-OMD a été élaboré en décembre 2008 et finalisé en Mai 2009 et constitue aujourd'hui un programme national sectoriel eau-assainissement. Ce document de plan d'actions AEPA-OMD évalue les besoins et les investissements requis à l'horizon 2015.

(2) Liste des bailleurs de fonds dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et Assainissement et leurs zones d'intervention

Liste bailleurs de fonds : Agence Française de Développement(AFD), PNUD, BID, UEMOA, UE, BAD, BOAD, BADEA.

Ces bailleurs de fonds n'ont pas de zones privilégiées d'intervention ; les zones sont choisies en fonction de l'ampleur des besoins en eau (taux de desserte faible, maladies hydriques...).

1.3 Lois et règlements

(1) Loi ou règlement concernant la gestion et la maintenance des ouvrages de l'hydraulique villageoise.

Le document de politique nationale en matière de l'approvisionnement en eau potable (EP) et assainissement (AEPA) en milieu rural et semi-urbain, présente les modalités pratiques d'intervention dans ce secteur ; ceci afin de permettre une meilleure coordination des actions, une meilleure cohérence des approches des différents intervenants, et une meilleure gestion et maintenance des ouvrages(améliorer l'entretien, sécuriser son financement, prévoir le financement du renouvellement).

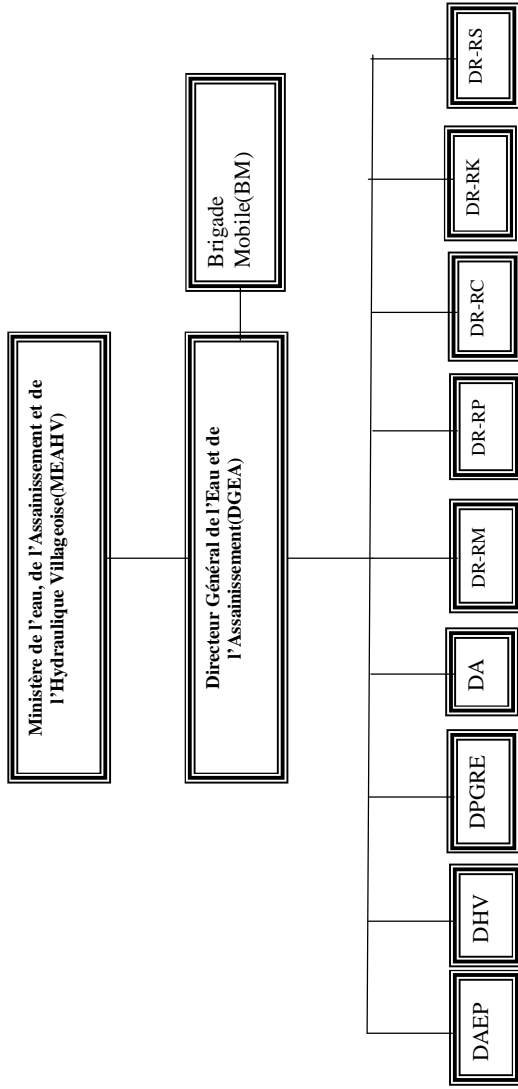
Les principes et approches (Eau et santé, équité du service public, eau payante, responsabilités des usagers, financement du service de l'eau, approche participative, approche par la demande, approche décentralisée, approche programme, approche genre, formation et informations des populations...). Posés par le document permet de garantir une bonne gestion et maintenance des ouvrages.

Néanmoins, le Ministère en charge de l'eau prévoit déduire du document de politique nationale des modalités d'intervention opérationnelles qui pourront faire l'objet de textes réglementaires (arrêtés ministériels ou interministériels).

2. Organigramme

(1) Organigramme, effectifs, budget des trois dernières années de la DGEA

Organigramme de la DGEA



DA : Direction de l'Assainissement, DAEP : Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable, DPGRE : Direction de la Planification et de la Gestion des Ressources en Eau, DHV : Direction de l'Hydraulique Villageoise, DR : Direction Générale, DR-RM : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise - Région Maritime ; DR-RP : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise - Région des Plateaux ; DR-RC : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise - Région Centrale ; DR-RK : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise - Région de la Kara ; DR-RS : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise - Région des Savanes

- **Effectif**

Description du personnel de l'organisme responsable

Tableau 2: Répartition du personnel de la DGEA

Personnel	Ingénieurs	Techniciens supérieurs	Techniciens	Aides Techniciens	Sociologues	Agents FORMENT (agent de formation à	Autres

										l'entretien des points d'eau)	
Niveau central (DGEA)	16	4	0	4	2	0	0	0	0	0	
Région maritime	0	2	0	1	1	3	0	0	0	3	
Région des Plateaux	1	0	0	3	1	5	0	0	0	5	132
Région Centrale	2	0	0	3	1	3	0	0	0	3	
Région de la Kara	2	1	1	1	1	5	0	0	0	5	
Région des Savanes	1	1	0	1	1	3	0	0	0	3	
Total effectif	22	8	1	13	7	19	0	0	0	19	132

Autres : administrateurs, gestionnaires, comptables, aide comptable, Secrétaires, opératrices de saisie, employés de bureau, manœuvres, chauffeurs.

Soit un total de 202 agents

Tableau 3: Répartition du personnel cadre de la DGEA par spécialité

Région	Hydro-géologues	Hydrologues	Hydrauliciens	Equipement rural	Géophysiciens	Mécanicien pompes	Sociologie	Gestionnaire et comptable	TOTAL
Maritime	0	0	0	2	0	1	1	1	5
Plateaux	0	0	0	1	0	2	1	1	5
Centrale	0	0	2	0	0	2	1	1	6
Kara	1	0	1	1	0	1	1	0	5
Savanes	2	0	0	0	0	2	1	0	5
DGEA	4	2	7	5	2	0	0	3	23
TOTAL	7	2	10	9	2	8	5	6	49

- Budget

Tableau : Financement de l'Etat dans le secteur Eau et Assainissement 2007-2009

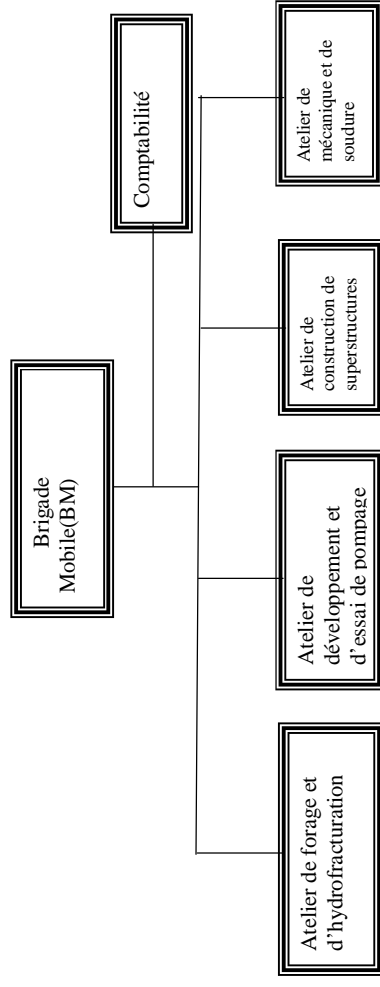
Année	Budget en millions FCFA
2007	249
2008	2 631
2009	3 250

(2) Organismes de l'administration qui s'occupent de la gestion et de la maintenance des infrastructures hydrauliques

La DGEA (à travers les directions centrales et les directions régionales) reste encore la seule institution qui s'occupe de la gestion et de la maintenance des ouvrages hydrauliques.

(3) Organigramme, effectifs, budget des trois dernières années de la Brigade Mobile(BM)

- Organigramme :



- **Effectif : 13 agents de spécialités confondues**

Tableau 3: Répartition du personnel de la brigade mobile par spécialité

Spécialité	Ingénieur Equipement rural	Ingénieur Mécanicien	Foreur/conducteur	Contrôleur des travaux de forages (foration, développement et essai de pompage et construction de la superstructure	Conducteur d'engin lourd	Gestionnaire et comptable	Secrétaire	Soudeur, magasinier,	
Nombre	1	1	2	3	2	1	1	2	
Total									13

- **Budget**

3. Conditions actuelles de l'hydraulique villageoise et semi-urbaine au Togo

3-1 Infrastructures hydrauliques au Togo (par région)

(1) Valeurs frontières de la population rurale, semi-urbaine et urbaine :

- Milieu rural: localités ayant une population inférieure à 1500 habitants ;
- milieu semi-urbain: localités de 1 500 habitants et plus, exceptés les chefs lieux de préfecture et de sous préfecture ;
- milieu urbain: localités chefs lieux des préfectures et des sous préfectures.

(2) Conditions de calcul du taux d'accès à l'eau potable (Taux de desserte) :

- L'ouvrage desservant la population doit être un point d'eau moderne (forage équipé de pompe à motricité humaine, poste d'eau autonome alimenté par une source ou forage, mini-Adduction d'eau potable ou grande adduction d'eau potable alimentée par une source ou forage ;
- Les normes selon les types d'ouvrages:

Forages équipés d'une Pompe à Motricité Humaine (F PMH) = 1 EPE (250 personnes).

Adduction d'Eau Potable = 2 EPE par borne fontaine (2 x 1 EPE = 500 personnes).

Poste d'Eau Autonome (PEA) = 4 EPE quel que soit le nombre de robinets (1000 personnes).

- La population desservie par l'ouvrage (forage à PMH, PEA ou borne fontaine) doit être située dans un rayon de 500 m de ce dernier.

(3) Taux d'accès à l'eau potable (taux de desserte à l'eau potable) par région

Tableau 5 : taux de desserte en eau potable

N°	Régions	Milieu rural		Milieu semi-urbain	
		Desserte (1) potentielle	Desserte (2) réelle	Desserte potentielle	Desserte réelle
1	Maritime	23	15	13	10
2	Plateaux	28	17	30	24
3	Centrale	47	41	61	52
4	Kara	43	34	49	44
5	Savanes	27	19	15	11

(1) Desserte si tous les points d'eau existants étaient fonctionnels

(2) Desserte uniquement à partir des points d'eau fonctionnels

(4) Nombre d'infrastructures hydrauliques de chaque type par région

Tableau 6 : FPMH et Système d'Alimentation en Eau (Mini AEP, PEA)

N°	Régions	Forages à PMH	SAE
1	Maritime	1034	34
2	Plateaux	1375	55
3	Centrale	825	54
4	Kara	1211	17
5	Savanes	948	4

(5) Rapport de l'inventaire national 2006 des infrastructures hydrauliques (voir annexe)

(6) Nombre d'infrastructures hydrauliques de chaque type par région

Tableau 7: FPMH et SAE

N°	Régions	Forages à PMH fonctionnels	Forages à PMH En panne	SAE fonctionnels	SAE en panne
----	---------	----------------------------	------------------------	------------------	--------------

1	Maritime	53 %	47%
2	Plateaux	47 %	53%
3	Centrale	81%	19%
4	Kara	75%	25%
5	Savanes	61%	35%

- (7) Pompes manuelles
- Types de pompes manuelles mises en place au Togo

Tableau 8 : Types de pompe

Marque de pompe	Pourcentage
Vergnet	36 %
UPM	21 %
PB	17 %
INDIA II	15 %
UPROMA	6 %

- Les types de pompe recommandés au Togo : Vergnet, PB, INDIA II.

3-2 Gestion et maintenance des infrastructures hydrauliques

- (1) L'état actuel de fonctionnement des forages du projet du Japon

- (2) Système de réparation des ouvrages hydraulique villageois

Trois acteurs interviennent dans le système de réparation des pompes manuelles :

- o Niveau 1 : Mécanicien pompe des Directions Régionales de l'Eau et de l'assainissement qui participe à la formation des artisans réparateurs, et à la consolidation du réseau (réseau de pièces détachées, réseau des artisans réparateurs) et en assure le suivi.
- o Niveau 2 : Artisans réparateurs(AR) formés ou recyclés et équipés par les fournisseurs de pompes ; l'AR sait effectuer toutes les réparations sur la pompe et tenir un cahier d'intervention (pour les besoins statistiques et le service après vente) etc.
- o Niveau 3 : les responsables villageois qui se charge des opérations d'entretien courant de maintenance niveau 1, font appel à l'artisan réparateur en cas de panne et tiennent à jour la fiche d'entretien de la pompe. Ils sont aussi formés ou recyclés et équipés par les fournisseurs de pompes.

- (3) Taux d'établissement des Comités de Gestion (Comité Eau) et taux de fonctionnement des CE dans chaque région

Taux d'établissement des CE=
Taux de fonctionnement des CE par région

- (4) Taux d'établissement des AUE et taux de fonctionnement des AUE dans chaque région

Les AUE sont mises en place seulement dans les localités alimentées par des Min AEP ou PEA alors que les Comités Eau(CE) sont formés sur les ouvrages à PMH.

Taux d'établissement des AUE=

Taux de fonctionnement des AUE par région

- (5) Réseau de fourniture de pièces détachées

Il existe dans toutes les régions, des réseaux de distribution de pièces détachées des pompes Vergnet, PB, et INDIA Mark II. Ces réseaux sont mis en place par les projets d'hydrauliques villageois antérieurs.

Les magasins de vente de ces pièces détachées sont généralement des établissements de vente de matériaux de construction ou de pièces détachées appartenant à des commerçants/propriétaires intéressés par la vente de pièces détachées de pompe.

L'alimentation et le suivi des magasins sont assurés par les fournisseurs de pompes à travers leurs représentants locaux.

Le réseau du service après vente s'articule autour de trois axes :

- o Niveau 1 : commerçants dépositaires ; qui s'occupent de la distribution et vente de pièces de rechange. Ils seront formés aux techniques de gestion de dépôts de pièces de rechange. ;
- o Niveau 2 : les artisans réparateurs ;
- o Niveau 3 : les responsables villageois

- (6) Nombre d'Artisans Réparateurs(AR) de PMH par région

N°	Régions	Nombre d'AR
1	Maritime	30
2	Plateaux	27
3	Centrale	57
4	Kara	35
5	Savanes	25

- Nouvelle **UPROMAH** fournisseur de la pompe **INDIA II** :
BP : 111 Kara –Togo
Tél : 660 11 63/660 61 01
- **ECM Sarl** Représentant locale de la société **VERGNET HYDRO** (fabriquant et fournisseur de la pompe **VERGNET**) :
BP 31277 Lomé-Togo ;Tél : 226 73 07/1
Fax : 226 08 22/ Cel : 905 99 44/
E-mail : ecmpompes@yahoo.fr
- **MIDNIGHT- SUN** représentant local de la société **Pumpenboese**(fabriquant et fournisseur de la pompe **PB**) :
BP 2469 Tél : 226 22 04/ Fax : 226 22 08
E-mail : mid_night2469@yahoo.fr
- **FORATEC** : représentant local de la société **SOVEMA** (fabriquant et fournisseur de la pompe **INDIA II SOVEMA**) :
B.P. 81375 Lomé – Togo Tél : (00228)225 45 29/9042404

SIAD-TOGO Sarl
05 Bp 784: Lomé Togo Tél: 230 58 24
E-Mail: siadbenin@yahoo.fr

- (3) Bureaux d'étude dans le secteur d'approvisionnement en eau potable

Groupe Ingénierie Géotechnique Architecture et Urbanisme (IGA)

52, Avenue François MITTERRAND Nye'konakpoè
BP: 31206 Lomé Togo Tél. (+228) 221 46 17

E-mail : igadao@yahoo.fr

Bureau d'Etudes de Contrôle et d'Assistance Technique (BECAATEC)

BP 759 Lomé Togo
Tel. (+228) 226 09 82 Fax : (+228) 226 16 49

E-mail : becatec@laposte.tg

AGECET – BTP Ingénieur Conseil SARL

rue Melonkou Soviépe Adidogomé
Tel (+228) 250 41 15 Fax (+228) 250 06 97

E-mail : agecet@laposte.tg

IGIP

BP : 13120 Lomé Togo
Tel. (+228) 221 23 98

E-mail : igip-tg@cafe.tg

- (4) Bureaux d'études ou ONGs capables de faire de la sensibilisation, de l'organisation, de la formation et de l'éducation hygiénique de la population

ONG

- **CREPA TOGO**: BP: 3689 Lomé Tél /fax(00228)2257454
- **MECAP-FR TOGO**:

(7) Système de prix de l'eau
Le prix de vente de l'eau est fixé par les usages eux-mêmes ; ce prix est fonction essentiellement du niveau de service de l'ouvrage(FPMH ou SAE).

Répartition des prix de vente de l'eau pratiqué sur les forages

Les prix les plus couramment appliqués sont de 5 FCFA le seau de 20 litres et 10 FCFA la bassine de 35 litres soit entre 250 FCFA et 380 FCFA le m3. L'eau est vendue sur seulement 17 % des forages à PMH

Répartition des prix de vente de l'eau pratiqué sur les Mini AEP

Le seau de 20 litres est vendu en moyenne à 10 FCFA la bassine de 35 litres soit entre 250 FCFA et 380 FCFA le m3. L'eau est vendue sur seulement 17 % des forages à PMH

- (8) Qui s'occupe de la formation des comités

Les comités eau sont formés avec l'appui des bureaux d'études et ONG durant la phase de réalisation des projets d'infrastructures hydrauliques.

- (9) Existe-t-il des programmes de renforcement de capacités pour les agents du gouvernement ou des collectivités locales s'occupant de l'hydraulique villageoise et /ou de l'assainissement ?

(10) Il n'existe pas de programmes de renforcement de capacités pour les agents du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'hydraulique Villageoise. Par contre les collectivités locales en l'occurrence les Comités Eau et les AUE sont formés au cours des projets/programmes d'hydrauliques villageoises.

4- Conditions dans les zones faisant l'objet des projets demandés

4-1 Projets d'approvisionnement en eau Potable et Assainissement en Milieu rural et Semi-Urbain dans les régions Maritime, plateaux et savanes

- (1) Liste des villages candidats pour les 300 nouveaux forages et 150 forages à réhabiliter (**Voir annexe**)

(2) Liste des villages candidats pour les 30 Mini AEP (**Voir annexe**)

(3) Carte de positionnement des villages candidats.

4-2 -Programme d'urgence pour l'approvisionnement en eau pour faire face au Changement climatique en république du Togo.

5- Entrepreneurs locaux

- (1) Constructeurs locaux

- **Société FORAGES TECHNIC-EAU TOGO** Sarl, Boulevard du Haho Hédranawoé BP 1918 Lomé, Tél. 226-20-05 Fax. 226-00-58

- **TRAFOR** :

Tél (00228)2615529/9034577.

E-mail : trafortogo@yahoo.fr

- **Entreprise FORATEC** : B.P. 81375 Lomé – Togo Tél : (00228)225 45 29/9042404

- (2) Fournisseurs de pompes

BP: 333 /Tél: 770 88 29/904 28 65/
E-mail : mecaptopgo@yahoo.fr

- **FIADDI :**

Tél(00228)335 70 46/923 86 27 /
E.Mail : ongfiaidi@yahoo.fr

Bureaux d'études

- Bureau d'Etudes de Contrôle et d' Assistance Technique (BECAITEC)
- Groupe Ingénierie Géotechnique, Architecture et Urbanisme (IGA)
- AGECECT – BTP Ingénieur Conseil SARL

ANNEXES

**Annexe 1 : LISTE LOCALITE NOUVEAUX FORAGES A PMH
REGION MARITIME**

Préfecture	Canton	Village	Localités	Type localité	Longitude	Latitude	Pop. 2008	Besoin en PE	PE existants	PE Projeté Pour JICA
Ave	Akepe	Attidjin		V	1,10277778	6,24277778	651	3	0	1
Ave	Akepe	Attidjin	Toveme	F	1,09861111	6,24388889	450	2	0	1
Ave	Assahoun	Mekoviade		V	0,90277778	6,39638889	463	2	0	1
Ave	Assahoun	Ando Adekpui		V	0,81361111	6,48583333	464	2	0	1
Ave	Assahoun	Atti-Wousinou		V	0,88111111	6,54972222	785	3	1	1
Ave	Assahoun	Tagba		V	0,81527778	6,55416667	855	3	1	1
Ave	Assahoun	Atti-Toyo		V	0,84722222	6,52916667	264	1	0	1
Ave	Badja	Badza Avedzi		ND	1,05083333	6,39916667	424	2	0	1
Ave	Badja	Amados Kondji		ND	0,98222222	6,37694444	318	1	0	1
Ave	Noepe	Atsakpo		V	1,02833333	6,29666667	345	1	0	1
Ave	Tovegan	Segbedzi Kope		V	0,87777778	6,69	550	2	0	1
Ave	Tovegan	Assi Kope		ND	0,89194444	6,65	265	1	0	1
Ave	Tovegan	Agotime Takpla		V	0,8875	6,64416667	292	1	0	1
Ave	Tovegan	Have		V	0,95194444	6,6225	318	1	0	1
Ave	Tovegan	Agbadzi		V	0,82611111	6,59638889	515	2	1	1
Ave	Tovegan	Koudassi-Choganne		V	0,84694444	6,61777778	559	2	1	1
Ave	Zolo	Vodome		V	0,92944444	6,35472222	303	1	0	1
Ave	Zolo	Vodome		V	0,94166667	6,38583333	686	3	2	1
Ave	Zolo	Edji		V	0,87	6,38611111	850	3	2	1
Golfe	Aflao-Sagbado	Lankouvi		V	1,13277778	6,17305556	742	3	0	1
Golfe	Aflao-Kleme			V	1,11	6,21194444	774	3	0	1
Golfe	Aflao-Sagbado	Agokpanou		V	1,11	6,21194444	774	3	0	1
Golfe	Aflao-Sagbado	Zanvi		ND	1,11611111	6,19694444	550	2	0	1
Golfe	Bagnida	Boboloe		V	1,36972222	6,175	764	3	0	1
Golfe	Bagnida	Doevi Kope		V	1,32638889	6,16166667	808	3	0	1
Golfe	Legbassito	Assiko		V	1,13111111	6,25111111	535	2	0	1
Golfe	Legbassito	Avinato		V	1,13888889	6,25833333	368	1	0	1
Golfe	Sanguera	Agbleliko		V	1,1075	6,24444444	707	3	0	1
Golfe	Sanguera	Dagbessito		ND	1,11833333	6,25194444	750	3	0	1
Golfe	Sanguera	Ahianmadi		V	1,12	6,25222222	873	3	0	1
Golfe	Togole Kope	Dangbessito		V	1,19	6,28166667	424	2	1	1
Lacs	Aklakou	Aklakou	Ghobgo Kondji	F	1,66222222	6,32055556	430	2	0	1
Lacs	Aklakou	Hetchavi	Amekoudji Kondji	F	1,65944444	6,34972222	599	2	1	1
Lacs	Anfoin	Adjove	Koutepe	F	1,65805556	6,30805556	510	2	0	1

Vo	Sevagan	Kpognede	V	1,44638889	6,32861111	312	1	0	1
Vo	Togoville	Badoungbe Adzome	H	1,52055556	6,26444444	849	3	0	1
Vo	Vo	Vo Koutime	H	1,56472222	6,34916667	842	3	0	1
Vo	Vo	Koutime	ND	1,5375	6,41444444	849	3	0	1
Vo	Vo	Vo Koutime	H	1,60416667	6,35583333	423	2	0	1
Vo	Vo	Vo Koutime	H	1,57583333	6,4025	423	2	0	1
Vo	Vo	Vo Tokpli	H	1,53888889	6,39333333	427	2	0	1
Vo	Vo	Vo Koutime	H	1,54361111	6,445	454	2	0	1
Vo	Vo	Vo Koutime	H	1,58027778	6,35361111	468	2	0	1
Vo	Vo	Vo Koutime	H	1,5675	6,335	481	2	0	1
Vo	Vo	Vo Koutime	H	1,40861111	6,37527778	500	2	0	1
Vo	Vo	Vo Koutime	H	1,57944444	6,36777778	520	2	0	1
Vo	Vo	Vo Koutime	H	1,53416667	6,39416667	551	2	0	1
Vo	Vo	Vo Koutime	H	1,58416667	6,35277778	543	2	0	1
Vo	Vo	Vo Koutime	H	1,58222222	6,39388889	552	2	0	1
Vo	Vo	Vo Koutime	H	1,56833333	6,34027778	577	2	0	1
Vo	Vo	Vo Koutime	H	1,55111111	6,44472222	592	2	0	1
Vo	Vo	Vo Koutime	H	1,59027778	6,37555556	610	2	0	1
Yolo	Ahepe	Apetome	F	1,39972222	6,60416667	525	2	0	1
Yolo	Amoussi	Adagbadji	V	1,54861111	6,65333333	805	3	0	1
Yolo	Amoussi	Amoussi- Gawou Kondji	CC	1,51222222	6,62444444	457	2	0	1
Yolo	Kini- Kondji	Awoutte Kondji	V	1,53666667	6,60305556	689	3	0	1
Yolo	Kini- Kondji	Kini Kondji	CC	1,54194444	6,60444444	900	4	1	1
Yolo	Kini- Kondji	Wogblavi Kondji	V	1,525	6,605	380	2	0	1
Yolo	Kini- Kondji	Sikpe Adegou	F	1,55111111	6,61277778	535	2	0	1
Yolo	Sedome	Tomety Kondji	H	1,57416667	6,775	532	2	0	1
Yolo	Sedome	Tomety Kondji	H	1,52388889	6,76944444	255	1	0	1
Yolo	Sedome	Tomety Kondji	H	1,525	6,77694444	267	1	0	1
Yolo	Sedome	Tomety Kondji	H	1,57111111	6,76583333	288	1	0	1
Yolo	Sedome	Tomety Kondji	H	1,565	6,76888889	295	1	0	1
Yolo	Sedome	Tomety Kondji	H	1,56666667	6,75861111	314	1	0	1
Yolo	Sedome	Tomety Kondji	H	1,52944444	6,77222222	318	1	0	1

Lacs	Anfoin	Amaha Kope	ND	1,59972222	6,37472222	522	2	0	1
Lacs	Anfoin	Melly Dome	V	1,6325	6,33277778	522	2	0	1
Lacs	Anfoin	Agbodji Kope	ND	1,61166667	6,36805556	536	2	0	1
Lacs	Anfoin	Melly Djigbe	F	1,6375	6,33472222	584	2	0	1
Lacs	Anfoin	To kpo	F	1,65388889	6,30388889	608	2	0	1
Lacs	Fiatra	Fiatra	F	1,64416667	6,32472222	349	1	0	1
Lacs	Fiatra	Akossou Home	F	1,63611111	6,32055556	353	1	0	1
Lacs	Ghiedji	Zowlagan	H	1,57	6,27527778	331	1	0	1
Lacs	Hompou	Hompou	CC	1,70277778	6,43472222	582	2	0	1
s/p	Afiagnan	Afiagnan Gbleta	H	1,57638889	6,51	615	2	0	1
s/p	Afiagnan	Afiagnan Gbleta	H	1,57583333	6,50527778	801	3	1	1
Vo	Akoumap	Batekpo	ND	1,4425	6,34583333	550	2	0	1
Vo	Akoumap	Aitoto	F	1,44	6,38527778	575	2	0	1
Vo	Akoumap	Nyita-Djidodome	F	1,45361111	6,45111111	604	2	0	1
Vo	Akoumap	Sadayame	V	1,41166667	6,35166667	864	3	1	1
Vo	Akoumap	Asso-Aisanve	ND	1,46944444	6,46305556	265	1	0	1
Vo	Daghati	Vo Attive	H	1,48388889	6,47111111	731	3	0	1
Vo	Daghati	Vo Attive	H	1,50722222	6,45472222	829	3	0	1
Vo	Daghati	Vo Attive	H	1,50111111	6,45027778	843	3	0	1
Vo	Daghati	Vo Attive	H	1,48555556	6,43888889	847	3	0	1
Vo	Daghati	Daghati	H	1,49138889	6,49972222	380	2	0	1
Vo	Daghati	Vo Attive	H	1,49	6,42638889	406	2	0	1
Vo	Dzrekpon	Dzrekpo Koutime	V	1,56861111	6,47527778	468	2	0	1
Vo	Dzrekpon	Dzrekpo Kpakpalakpenou	V	1,57305556	6,44444444	489	2	0	1
Vo	Dzrekpon	Zooti Aichanve	V	1,59861111	6,44944444	516	2	0	1
Vo	Dzrekpon	Zooti-Centre	H	1,61138889	6,43305556	525	2	0	1
Vo	Dzrekpon	Dzrekpo-Apetome	V	1,55888889	6,37694444	529	2	0	1
Vo	Dzrekpon	Klologo-Gagnon	V	1,58	6,43027778	646	3	1	1
Vo	Dzrekpon	Zooti-Centre	H	1,60694444	6,39472222	306	1	0	1
Vo	Dzrekpon	Zooti-Centre	H	1,60861111	6,38388889	313	1	0	1
Vo	Dzrekpon	Zooti-Centre	F	1,55611111	6,40888889	319	1	0	1
Vo	Mome	Mome Houankpati	H	1,56194444	6,45	255	1	0	1
Vo	Mome	Mome Houankpati	H	1,54944444	6,52722222	514	2	1	1
Vo	Sevagan	Tchidene	V	1,41888889	6,32972222	803	3	1	1

REGION DES SAVANES

Préfecture	Canton	Village	Localités	Type localité	Longitude	Latitude	Populati on 2008	Besoin en PE	PE existants	PE Projeté Pour
Kpandjal	Borgou	Bombengou		V	0,52472222	10,74555556	611	3	2	1
Kpandjal	Borgou	Boutdjoare		V	0,67611111	10,835	725	4	1	1
Kpandjal	Borgou	Djiyega		V	0,57666667	10,85194444	627	3	1	1
Kpandjal	Borgou	Kontenga	Kondarodeni	H	0,72888889	10,81888889	239	1	0	1
Kpandjal	Borgou	Kpaporga		V	0,56055556	10,74916667	805	4	1	1
Kpandjal	Borgou	Kpaporga		H	0,55861111	10,75222222	400	2	0	1
Kpandjal	Borgou	Natchambonga		V	0,60083333	10,84027778	419	2	0	1
Kpandjal	Borgou	Teliga	Telega	H	0,56722222	10,90944444	365	2	0	1
Kpandjal	Borgou	Yigimou		V	0,66305556	10,70638889	271	2	0	1
Kpandjal	Borgou	Yragou		V	0,65561111	10,72361111	503	3	0	1
Kpandjal	Koundjore	Djabdjoare	Djabdjoare	H	0,61666667	10,94055556	518	3	0	1
Kpandjal	Koundjore	Nyanle	Nantchabka	H	0,66833333	10,88611111	435	2	0	1
Kpandjal	Koundjore	Sanloaga	Gnepoledo	H	0,74777778	10,91944444	346	2	0	1
Kpandjal	Koundjore	Tambate	Dolipo	H	0,64638889	10,94416667	347	2	0	1
Kpandjal	Koundjore	Tambate	Tigou	H	0,65638889	10,95444444	279	2	0	1
Kpandjal	Koundjore	Tambate	Yentougli	H	0,64222222	10,93916667	233	1	0	1
Kpandjal	Mandouri	Tambima		V	0,72611111	10,87916667	518	3	0	1
Kpandjal	Mandouri	Donga		V	0,80583333	10,81611111	450	2	0	1
Oti	Barkoissi	Nassiegou I		V	0,30861111	10,58333333	725	4	1	1
Oti	Fare	Taderi		V	0,43944444	10,17777778	416	2	0	1
Oti	Galangas	Kadjitieri li		V	0,39333333	10,58611111	685	4	1	1
Oti	Galangas	Kouwakou		V	0,36083333	10,52166667	500	2	1	1
Oti	Galangas	Nakpagfikounk		ND	0,31583333	10,48777778	800	3	0	1
Oti	Galangas	Poloti		V	0,3325	10,52722222	560	3	0	1
Oti	Gando	Dje-Bouri		V	0,70333333	10,35805556	722	4	3	1
Oti	Gando	Dje-Bouri	Ouyol	F	0,75444444	10,35888889	467	3	1	1
Oti	Gando	Dje-Djabou		V	0,72222222	10,31805556	742	4	3	1
Oti	Gando	Dje-Djabou	Dje-Babou li	F	0,73611111	10,33361111	500	2	1	1
Oti	Koumon	Nandiki		V	0,47444444	10,17583333	801	4	2	1
Oti	Koumitre	Ayikpere		V	0,62555556	10,08472222	646	4	1	1
Oti	Koumitre	Samti		V	0,60194444	10,04222222	650	4	2	1
Oti	Loko	Loko		CC	0,24138889	10,58833333	745	4	0	1
Oti	Loko	Nagouni		V	0,19555556	10,42416667	500	2	0	1
Oti	Loko	Nassongou		V	0,24944444	10,57777778	713	4	1	1
Oti	Mango	Magna		V	0,435	10,35555556	715	4	0	1

Oti	Mango	Quartier Administratif	V	0,47	10,52694444	450	2	0	1
S/P	Biankouri	Sawardjougou Ii	V	0,05833333	11,01	515	3	0	1
S/P	Biankouri	Yoakpate	V	0,05027778	11,04805556	533	3	0	1
S/P	Boude	Hortiwouri	V	0,05555556	11,11916667	528	3	0	1
S/P	Boude	Korenzoaga I	V	0,11416667	11,13361111	431	2	0	1
S/P	Cinkasse	Kodago	ND	0,03888889	11,10472222	400	2	0	1
S/P	Cinkasse	Segnabin	V	0,00694444	11,10388889	900	4	1	1
S/P	Cinkasse	Silmissi	V	0,02861111	11,1105	500	2	0	1
S/P	Cinkasse	Tantchigo	V	0,02027778	11,07277778	700	3	0	1
S/P	Cinkasse	Yrego	V	0,03333333	11,10083333	500	2	1	1
S/P	Cinkasse	Gnoaga	CC	0,09805556	11,10555556	783	4	0	1
Tandjoare	Bagou	Bogle-Mongue	V	0,01	10,68805556	350	1	0	1
Tandjoare	Bogou	Djabir	V	0,16	10,6625	568	3	0	1
Tandjoare	Bogou	Dokle	V	0,155	10,65361111	403	2	0	1
Tandjoare	Bogou	Dote	V	0,18527778	10,67611111	325	2	0	1
Tandjoare	Bogou	Loambene	V	0,15333333	10,61083333	251	1	0	1
Tandjoare	Bogou	Natomone	V	0,18166667	10,62277778	396	2	0	1
Tandjoare	Bogou	Sakle	V	0,165	10,6475	217	1	0	1
Tandjoare	Bogou	Sidjitre	V	0,16972222	10,64972222	444	2	0	1
Tandjoare	Bombouaka	Djabire	V	0,22805556	10,6925	282	2	0	1
Tandjoare	Bombouaka	Kankanghane	V	0,22388889	10,7325	353	2	0	1
Tandjoare	Bombouaka	Konkogou	V	0,21111111	10,70388889	262	1	0	1
Tandjoare	Bombouaka	Koulogue	V	0,21666667	10,68361111	200	1	0	1
Tandjoare	Bombouaka	Yering	V	0,24222222	10,73138889	375	2	0	1
Tandjoare	Boulougou	Benbengou	V	0,28555556	10,63444444	627	3	0	1
Tandjoare	Boulougou	Bougou	V	0,29833333	10,62416667	387	2	0	1
Tandjoare	Doukpergou	Liek	V	0,03388889	10,64722222	602	3	1	1
Tandjoare	Doukpergou	Sigubagou	V	0,08444444	10,63805556	458	3	0	1
Tandjoare	Groundoua	Groundoua	CC	0,15666667	10,6875	694	4	0	1
Tandjoare	Groundoua	Nandjoare	V	0,16638889	10,70111111	724	4	0	1
Tandjoare	Groundoua	Sankpougou	V	0,15694444	10,71916667	536	3	0	1
Tandjoare	Loko	Loko Centre	CC	0,23861111	10,59583333	765	4	2	1

LOCALITES MINI-AEP REGION DES SAVANES

REGION	Prefecture	Canton	Village	Localités Boudjoare	Type localité	Longitude	Latitude	Pop. 2008	Besoin en PE	PE existants	PE Projeté Pour JICA
Savanes	Kpendjal	Borgou	Boudjoare		H	0,670833333	10,84194444	800	3	0	1
Savanes	Kpendjal	Borgou	Kpaporga		V	0,560555556	10,74916667	805	4	1	1
Savanes	Oti	Barakoissi	Nassiegou I koug		V	0,308611111	10,58333333	725	4	1	1
Savanes	Oti	Gialangash	Nakpangikoun		ND	0,315833333	10,48777778	800	3	0	1
Savanes	Oti	Gaando	Dje-Djabou		V	0,722222222	10,31805556	742	4	3	1
Savanes	Oti	Loko	Loko		CC	0,241388889	10,58833333	745	4	0	1
Savanes	S/P Cinkasse	Cinkasse	Segnabin		V	0,006944444	11,10388889	900	4	1	1
Savanes	S/P Cinkasse	Cinkasse	Gnoaga Centre		CC	0,098055556	11,10555556	783	4	0	1
Savanes	Tandjoare	Nano	Bopak		V	0,129166667	10,68611111	768	4	1	1
Savanes	Tone	Dapaong	Tomone		V	0,19	10,87027778	798	4	0	1
TOTAL											10

Annexe :3 LISTE DES FORAGES A REHABILITER

REGION MARITIME

N°	Prefecture	Canton	Nom Localité	Projet	Marque pompe
1	GOLFE	SANGUERA	KLEME	JICA 5 (1997-2000)	UPM
2	GOLFE	LEGBASSITO	AMEDENTA	JICA 5 (1997-2000)	UPM
3	GOLFE	LEGBASSITO	MADJIKPETO	JICA 5 (1997-2000)	UPM
4	GOLFE	LEGBASSITO	LEGBASSITO	JICA 5 (1997-2000)	UPM
5	AVE	ASSAHOUN	ASSAHOUN	JICA 5 (1997-2000)	UPM
6	AVE	ASSAHOUN	ASSAHOUN	JICA 5 (1997-2000)	UPM
7	AVE	ASSAHOUN	ASSAHOUN	JICA 5 (1997-2000)	UPM
8	AVE	ASSAHOUN	APEYEME	JICA 5 (1997-2000)	UPM
9	AVE	ASSAHOUN	MANGOTIDEKE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
10	AVE	ASSAHOUN	ANDO TAKLAVE	JICA 2 (1986-87)	UPM
11	AVE	ASSAHOUN	BETEVE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
12	AVE	ASSAHOUN	KPOTAME	BIE/JICA 1	UPM
13	AVE	ASSAHOUN	KLOBALE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
14	AVE	ASSAHOUN	ANDO AGOVE	JICA1	UPM
15	AVE	ASSAHOUN	ALAKPA KOPE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
16	AVE	ASSAHOUN	ZAKPAT KOPE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
17	AVE	ASSAHOUN	BEDIKPE	JICA 2 (1986-87)	UPM
18	AVE	ASSAHOUN	ANDO AGBADJANAKIN	JICA 5 (1997-2000)	UPM
19	AVE	ASSAHOUN	KLOMEKPE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
20	AVE	ASSAHOUN	ATSE KOPE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
21	AVE	ASSAHOUN	ATTI-WOTSINOUI	JICA 5 (1997-2000)	UPM
22	AVE	ASSAHOUN	BOSSO KOPE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
23	AVE	ASSAHOUN	XETOXUI	JICA 5 (1997-2000)	UPM
24	AVE	KEVE	KEVE	BIE/JICA 1	UPM
25	AVE	KEVE	KEVE	JICA1	UPM
26	AVE	TOWEGAN	AHAFO-KOPE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
27	AVE	TOWEGAN	TOUKE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
28	S/P AFAGNAN	AFFAGNAN	MAWOUNOU KONDJI	JICA 2 (1986-87)	UPM
29	VO	DAGBATI	VO ASSO	JICA 2 (1986-87)	UPM
30	VO	VO KOUTIME	VO TOKPLI	JICA 2 (1986-87)	VER
31	ZIO	AGBELOUVE	KANNYKPEDJI	JICA1	KAR
32	ZIO	AGBELOUVE	BEGBE	JICA1	UPM
33	ZIO	AGBELOUVE	AKPAVE KOPE	JICA1	UPM

34	Z/IO	AGBELOUVE	DATHO	JICA1	UPM
35	Z/IO	AGBELOUVE	KPOKLOLO	JICA1	UPM
36	Z/IO	AGBELOUVE	ATITOE	JICA1	UPM
37	Z/IO	AGBELOUVE	AGOKPE	JICA1	UPM
38	Z/IO	AGBELOUVE	DZOGBEDJI	JICA1	UPM
39	Z/IO	AGBELOUVE	ESSOH KOPE	JICA1	UPM
40	Z/IO	AGBELOUVE	ADOKPOE	JICA1	UPM
41	Z/IO	AGBELOUVE	ADOKPOE	JICA1	UPM
42	Z/IO	AGBELOUVE	ATIKOLOE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
43	Z/IO	BOLOU KPETA	ADANTO	JICA1	UPM
44	Z/IO	BOLOU KPETA	BOLOUGAN	JICA1	UPM
45	Z/IO	BOLOU KPETA	ZOGBEDJI	JICA1	UPM
46	Z/IO	GAMIE	AKATI	JICA1	UPM
47	Z/IO	GBLAINVIE	TOUMALI	JICA 5 (1997-2000)	UPM
48	Z/IO	TSEVIE	KOLO	JICA1	UPM
49	Z/IO	TSEVIE	ZEDJOPE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
50	Z/IO	WLI	MEDJUME	JICA 2 (1986-87)	UPM

REGION DES PLATEAUX

N°	Région	Préfecture	Canton	Nom_Locallite	No_ Ouvrage	Marque Pompe
1	Plateaux	Agou	Agou Ibor	Kali	2-5755	UPM
2	Plateaux	Agou	Amouzou Kope	Wudzrale	2-5758	UPM
3	Plateaux	Agou	Agolime Nord	Assafo Kope	2-5760	UPM
4	Plateaux	Agou	Agou Ibor	Kali	2-5215	Monitor
5	Plateaux	Agou	Gadja	Agou Akodessewa	2-5265	Monitor
6	Plateaux	Agou	Tavie	Gratzepe	2-5267	Monitor
7	Plateaux	Agou	Agolime Nord	Glikpo	2-5855	Monitor
8	Plateaux	Amou	Imle	Dedome	2-4195	UPM
9	Plateaux	Amou	Ekpognon	Onyawlou	2-4214	UPM
10	Plateaux	Amou	Temedja	Glelou	2-4346	UPM
11	Plateaux	Amou	Avedje-ladi	Okafou	2-4348	UPM
12	Plateaux	Amou	Ekpognon	Akloa Kope	2-4353	UPM
13	Plateaux	Amou	Oladi	Oladi	2-4842	UPM
14	Plateaux	Danyi	Kakpa	Kelene	2-4393	UPM
15	Plateaux	Est mono	Elavagnon	Ogou Lassa	2-4171	UPM
16	Plateaux	Est mono	Kamina	Datcha Kamina	2-4515	UPM
17	Plateaux	Est mono	Badin	Aloko	2-5775	UPM
18	Plateaux	Est mono	Morelan	Agodeka	2-5191	Monitor
19	Plateaux	Est mono	Kpessi	Avroulere	2-6037	Monitor
20	Plateaux	Kiolo	Kouma	Kouma Dounyo	2-4384	UPM
21	Plateaux	Kiolo	Nyive Va	Tohomo	2-5779	UPM
22	Plateaux	Haho	Asrama	Edouhoie	2-4768	Monitor
23	Plateaux	Haho	Wahala	Kpedji	2-6163	Monitor
24	Plateaux	Haho	Djemegni	Avedji	2-6166	Monitor
25	Plateaux	Haho	Kpedome	Alou Kope	2-6171	Monitor
26	Plateaux	Haho	Noise	Balourne	2-4306	UPM
27	Plateaux	Haho	Kpedome	Hekepe	2-4312	UPM
28	Plateaux	Moyen mono	Ahassome	Afoirokpe	2-4332	UPM
29	Plateaux	Moyen mono	Tado	Doloume	2-4333	UPM
30	Plateaux	Moyen mono	Kpekpleme	Affouloutahoue	2-4335	UPM
31	Plateaux	Moyen mono	Tohoum	Wagba	2-4492	UPM
32	Plateaux	Ogou	Glei	Tingla	2-4491	UPM
33	Plateaux	Ogou	Alkpare	Kotchadj	2-4872	UPM
34	Plateaux	Ogou	Gliffo	Agossou Kope	2-5811	UPM
35	Plateaux	Ogou	Ounivhoie	Tokochihoie	2-6178	Monitor
36	Plateaux	Wawa	Kessibi	Kessibo Wawa	2-3757	UPM
37	Plateaux	Wawa	Klabe Efoukpa	Benali	2-4228	UPM
38	Plateaux	Wawa	Kpete Bena	Kpete Bena	2-4232	UPM
39	Plateaux	Wawa	Gbadi N'kouagna	Enawoe	2-4429	UPM
40	Plateaux	Wawa	Kessibi	Kessibo Wawa	2-3757	UPM

41	Plateaux	Wawa	Ekelo	Gtadi Gawodo	2-4427	UPM
42	Plateaux	s/p Akebou	Koungrouh	Alipca	2-4409	UPM
43	Plateaux	s/p Akebou	Gbende	Broufou	2-4413	UPM
44	Plateaux	s/p Akebou	Seregbene	Seregbene	2-4418	UPM
45	Plateaux	s/p Akebou	Koungrouh	Koungrouh	2-4523	UPM
46	Plateaux	s/p Kpele Akata	Kpele Nord	Medze	2-4377	UPM
47	Plateaux	s/p Kpele Akata	Novive	Ougra Ili	2-4396	UPM
48	Plateaux	s/p Kpele Akata	Dawlobo	Agbome	2-4397	UPM
49	Plateaux	s/p Kpele Akata	Kpele Centre	Voire	2-4438	UPM
50	Plateaux	s/p Kpele Akata	Akata	Akata Dzoŋke	2-5278	Monitor

REGION DES SAVANES

N°	PREFECTURE	CANTON	VILLAGE	LOCALITE	N° IRH	Type pompe
1		Kantindi	Bagnane	Bagnane-Sanfaioute	53899	UPR
2			Boale	Boale	53916	UPROMA
3			Dakpante I	Eloaque	53500	UPROMA
4	Tone	Koufientre	Kpong II	Kpong centre	54357	UPM
5			Timodigui I	Gnangbangong	54344	UPM
6			Toumbang	Toumbang II	54335	UPM
7		Naki Ouest	Nakirigou	Djabome	54500	UPM
8			Logode	Logode Centre	54405	UPM
9		Tami	Tonte	Tonte - Bas	53224	VER
10		Dapaong	Nassabli	DRH	53973	UPM
11			Dalwak		54201	UPM
12		Bombouaka	Soungou	Soungou centre Ecole	54321	UPM
13			Tambangou	CAT	54585	UPROMA
14	Tandjare	Doukperigou	Bakosse	Centre	53402	VER
15		Loko	Yoak	Yoak centre	54462	UPM
16		Lokpano	Centre	Centre	53406	VER
17		Pligou II	Centre école	Centre école	54464	UPM
18		Nano	Nassiagou	Boungou	53400	VER
19		Tamongue	Koundougou	Koundougou	54047	UPM
20			Tambigue II	Tambigue II	53748	VER
21		Tampialime	Bakpang - Souka	Pokanyete	53276	VER
22		Nandoga	Gangana - Kounkog	Gangana - Kounkog	53660	PB
23		Takpamba	Djandjanile	Mouyolia école	53644	UPM
24			Bichod	EPP	53643	VER
25		Galangashie	Bigou		53676	VER
26		Gando	Kouwounka	Kouwounka	53542	UPM
27			Napoli		54004	VER
28			Takpaliéni	Marché	53656	UPM
29	Oli	Loko	Baritigou	Baritigou	53727	VER
30			Kerekete II	Kerekete II	54691	IND
31		Mogou	Gheli	Tamondi	545560	UPM
32			Kpentchani	Kpentchani	53695	UPM
33		Mango	Manché	Nantichabou école	54644	VER
34		Nagbani	Namoubaga	Namoubaga	53842	UPROMA
35		Borgou	Nantianbaga		54622	UPM
36			Sagou		54619	UPM
37			Yanyane	Yanyane	54734	PB
38		Koundjoaré	Djabjoaré	Djabjoaré centre	53597	UPROMA
39			Sankortchagou	Ecole	53600	UPM
40	Kpendjal		Bambore	Olo	53376	PB
41		Namoundjoga	Tantantchal	Kpagnenle	53557	UPROMA
42		Ogato	Ogato centre		53515	UPM
43			Bontoaré	Bontoaré	53878	UPROMA

44		Pogno	Okontchiok	Okontchiok	53913	UPROMA
45		Mandouli	Sassiéga	Centre	54608	UPM
46		Naki - Est	Okamou	Gabourou II	54670	UPM
47		Cinkassé	Pissosgo	Pissosgo	54428	UPM
48			Tampilego	Tampilego centre	54423	UPM
49		Timbou	Datoulonte II		53289	PB
50		Sam - Naba	Safobé II	Safobé II	53804	PB

NB: les pompes de marques Monitor, UPM et UPROMA n'existent plus sur le marché ce qui explique le taux de panne très élevé sur ces types de pompes.

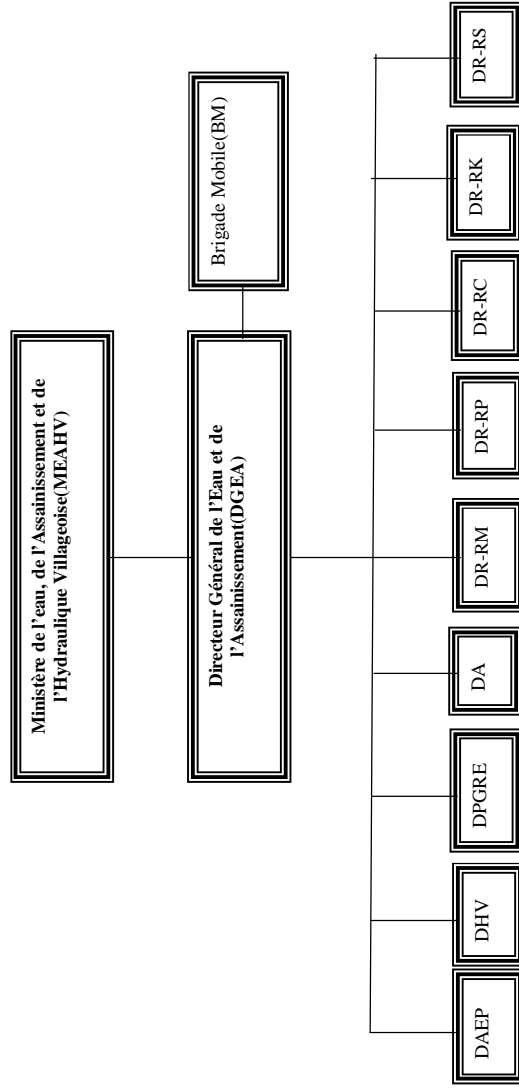
- Veuillez indiquer le nom, l'année de démarrage et d'achèvement du programme national de l'hydraulique rurale, et en mettre une copie à notre disposition.

- Le plan/programme de l'hydraulique rurale du MEAHV.
- Une liste inventaire des installations hydrauliques par Régions, par Préfectures, pour l'ensemble du pays (mini AEP, forages à motricité humaine, puits bétonnés, autres)

Le document des OMD relatif à l'eau potable et l'assainissement régit ces aspects.

3. Ministère tutelle de l'Hydraulique et autres ministères liés à l'hydraulique
 - Veuillez présenter sous forme de tableau et de figure le MEAHV avec son organigramme, ses compétences et ses effectifs, au niveau central et décentralisé. L'organisation actuelle date de quelle année ? Veuillez nous informer de la réforme institutionnelle prévue au MEAHV, son état d'avancement et l'organigramme à la fin de la réforme.

L'organigramme de la DGEA se présente comme suit :



DA : Direction de l'Assainissement, DAEF : Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable, DPGRE : Direction de la Planification et de la Gestion des Ressources en Eau, DHV : Direction de l'Hydraulique Villageois, DR : Direction Générale, DR-RM : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageois – Région Maritime ; DR-RP : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageois – Région Plateaux ; DR-RC : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageois – Région Centrale ; DR-RK : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageois – Région Kara ; DR-RS : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageois – Région des Savanes .

QUESTIONNAIRE

La mission veut collecter les informations par enquête sur certains points essentiels et le contexte du projet faisant l'objet de la requête. Veuillez donc bien vouloir répondre aux questions. Le questionnaire est composé des trois parties : « I. Sur les conditions arrière de projet demandé et les informations générales», « II. Sur les équipements et matériaux demandés et existants», « III. Sur le système d'exploitation et de gestion/entretien » et « IV. La considération environnementale et sociale »

I. Sur les conditions arrière de projet demandé et les informations générales

1. Système administratif et plans/programmes sectoriels

- Veuillez établir une figure montrant la structure du système administratif décentralisé des Régions et Préfectures actuels, en précisant l'autorité chargée de la nomination (au niveau des départements, districts, villages). Y a-t-il un projet de réforme du système administratif décentralisé ?

Informations recueillies au niveau des Directions régionales Eau et Assainissement.

- Le programme de décentralisation et de privatisation dans le domaine de la politique du secteur de l'eau et des installations hydrauliques, son état d'avancement.

Le document de politique nationale en matière d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural et semi urbain régit ces aspects.

- A quelle autorité appartient le droit de propriété, le pouvoir d'exploitation et la responsabilité de gestion/entretien des installations hydrauliques ? (Au cours de l'exécution des projets et après leur achèvement)

Les installations (ouvrages hydrauliques) réalisés appartiennent à l'Etat. Toutefois pour permettre aux communautés rurales et semi urbaines de gérer les dites installations, un contrat de gestion des ouvrages est signé entre l'Administration (DGEA) et ces communautés.

2. Plans/programmes sectoriels nationaux

- Veuillez indiquer le nom, l'année de démarrage et d'achèvement du plan/programme sectoriel national, et en mettre une copie à notre disposition.
- L'état d'avancement du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), et en mettre une copie à notre disposition. (avec les informations sur « PRGF, HIPC, etc.)

Remettez une copie du document final du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) à la délégation japonaise.

L'effectif du personnel de la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement et de ses Directions Régionales est récapitulé comme suit :

DIRECTIONS	FONCTIONNAIRES				NON FONCTIONNAIRES	
	CATEGORIES				PERMANENTS	TOTAL
	A1	A2	B	C		
DIRECTION GENERALE DGEA	4	6	6	1	0	14
BRIGADE MOBILE	1	1	0	2	0	11
DIRECTION DE LA PLANNIFICATION ET DE LA GESTION RESSOURCES EN EAU	1	2	1	0	0	2
DIRECTION DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE	2	1	0	0	0	3
DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE	3	1	0	0	0	2
DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT	2	2	0	2	0	4
DIRECTION REGIONALE MARITIME	0	2	4	0	0	31
DIRECTION REGIONALE DES PLATEAUX	1	2	1	1	0	27
DIRECTION REGIONALE CENTRALE	2	1	3	1	0	24
DIRECTION REGIONALE DE LA KARA	2	1	1	1	0	21
DIRECTION REGIONALE DES SAVANES	1	2	0	0	0	20
TOTAL	19	21	16	8	0	159
						223

- Veuillez nous donner une copie d'un document indiquant les budgets annuels du MEAVH, budget de fonctionnement et d'investissement, avec les détails par rubriques et services depuis 2005.

Plutôt, le document fourni est l'évolution des budgets d'investissement mobilisés en milieu rural et semi urbain.
L'évolution des budgets d'investissement mobilisés en milieu rural et semi urbain de 2002 à 2008 est récapitulée dans le tableau ci après.

Tableau : Evolution des budgets d'investissement mobilisés dans le cadre de certains projets d'AEP en milieu rural et semi urbain de 2002 à 2008

Année	Ressources intérieures (en milliards de F CFA)	Ressources extérieures (en milliards de F CFA)	Ressources totales (en milliards de F CFA)
2002	0,02	0,18	0,2
2003	0,04	1,26	1,3
2004	0,26	3,12	3,38
2005	0,48	2,84	3,32
2006	0,77	0,92	1,69
2007	0,24	0,92	1,16
2008	0,24	0,92	1,16
Total 2002-2008	2,05	10,16	12,21
%	17%	83%	100%

Source : DGEA Togo, janvier 2007

- Existe-t-il d'autres ministères impliqués dans le projet ?

Pas implicitement. En toutes logiques, ces installations hydrauliques auraient dû être accompagnées des installations sanitaires (latrines adaptées) pour une meilleure amélioration des conditions de vies des communautés rurales et semi urbaines. Dans ces conditions, le Ministère de la Santé devrait être impliqué.

Quels sont les ministères impliqués à la politique du secteur de l'eau ? Leur nom, rôle, etc.

Plutôt, il faut parler des structures qui interviennent dans le sous secteur eau et hygiène et assainissement.

Plusieurs structures interviennent dans le secteur de l'eau et de l'hygiène et assainissement, soit sous forme statutaire, soit avec des activités ayant une incidence plus ou moins importante dans le secteur. D'autres entités contribuent à travers leurs activités au développement du secteur notamment le secteur privé, la société civile (ONGs et associations), les organismes de coopération et autres intervenants.

La fragmentation des structures administratives, associée au manque de cadre de concertation, a aggravé les risques et entraîné pour le secteur de l'eau des conflits d'intérêt et des atteintes à la disponibilité et à la protection de la ressource. Les principales institutions sont les suivantes :

- la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement ;
- la Direction de l'hydraulique Villageoise ;
- la Direction de l'Aménagement et de l'Équipement Rural (DAER) ;
- la Direction des Soins de Santé Primaire et de la Population, et en particulier :
 - ✓ la Division de la Salubrité Publique et du Génie Sanitaire (DSPGS) qui comprend un service de Salubrité publique et un service de génie sanitaire ;
 - ✓ et la Division de la Santé Communautaire qui a en charge le Service d'Information, d'Éducation et de Communication (SNIÉC),
- l'Institut National d'Hygiène (INH) qui comprend un laboratoire de contrôle de la qualité des aliments
- la Direction de l'Environnement ;
- la Direction de la Météorologie Nationale (DMN)
- la Direction des Recherches Géologiques et Minières et la Direction des Laboratoires Miniers et Pétroliers
- la société Togolaise des Eaux (TGE) ;
- Partenariat National de l'Eau (PNE) ;
- le Comité Interministériel de Pilotage de la Politique et des Stratégies Nationales de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (CIP).
- Les Communes, la société civile et le secteur privé ;

- les autres intervenants : Il s'agit notamment des Comités Villageois de Développement (CVD), des Comités Eau et Assainissement, des Conseil de l'eau des centres semi-urbains, des Comités Villageois de Protection de l'Environnement (CVPE), des médias (radio et télévision) et de l'Université de Lomé.

- Combien de forages/puits sont commandés chaque année par le MEAVH et/ou bailleurs de fonds ?

Il est difficile de parler en nombre exact. La politique du Gouvernement en matière de financement pour la réalisation des ouvrages d'eau potable se résume comme suit :

- Les dons ;
- Les prêts à des conditions douces ;
- Le financement intérieur par le budget de l'Etat. Etc.

Ce qui veut dire que le nombre d'ouvrages hydrauliques que la DGEA exécute chaque année varie selon l'abondance ou non des projets financés et en cours d'exécution.

- Veuillez nous informer et donner sur le système de commande des travaux de forage à l'entreprise locale ou internationale par le MEAVH, et un exemplaire de cahier de charge.

Le recrutement des entreprises pour la réalisation des ouvrages d'eau potable se fait par avis d'appel d'offres international. Le dossier d'appel d'offres est élaboré selon le bailleur de fond. L'évaluation des offres et le choix de l'entreprise devant exécuter les travaux sont faits conjointement par l'administration (la DGEA) et le dit bailleurs de fonds.

- L'état actuel des installations hydrauliques réalisées par les projets japonais.

Il faut une enquête exhaustive au niveau de tous les ouvrages réalisés avec l'aide JICA pour vous fournir le nombre exact. Le suivi des points d'eau après réalisation est généralement exécuté par les Directions Régionales de l'eau et d'assainissement. Malheureusement ces Directions régionales manquent de moyens financiers pour le suivi de ces ouvrages. La vision de la DGEA est de mettre en place à court terme un système permanent de collecte, de traitement des données relatives à l'état de la ressource en eau et du fonctionnement des ouvrages d'eau potable.

Normes liées à l'unité d'alimentation en eau

- Veuillez nous indiquer l'unité d'alimentation en eau (volume d'eau requise par personne et par jour) en milieu urbain et en milieu rural.
- Veuillez nous indiquer les normes sur la nature et la quantité des installations hydrauliques à équiper les communes selon leur population.
- Veuillez nous transmettre une copie des textes législatifs (loi, décret, arrêté) portant ces normes.

Normes sur les spécifications des forages/puits

- La norme de la qualité de l'eau (eau puisée, eau du réseau urbain).

Les normes de potabilité ont pour but d'éviter tout risque sanitaire. La qualité de l'eau d'alimentation doit impérativement être conforme aux normes de potabilité selon les normes de

L'OMS, principalement au niveau bactériologiques et physico-chimiques. C'est la raison pour laquelle les normes de la qualité de l'eau (eau puisée, eau du réseau urbain) sont celles de l'OMS que le Togo a adopté pour tous les ouvrages d'eau potable réalisés.

- Le critère de réussite des forages (par ex. au-dessus de xx m² à l'heure).

Un forage réalisé est déclaré positif lorsqu'il peut fournir au moins 800 litres par heure et que l'eau est consommable après les analyses physico chimiques et bactériologiques. En plus ce forage doit se situer dans un rayon de 500mètres du village.

- Les normes et spécifications standard des structures des stations de pompage, canalisations de drainage, puisards, etc.

Pas disponible pour le moment.

Textes législatifs sur la construction

- Veuillez nous renseigner sur les jours chômés en vigueur d'après les textes législatifs ou la pratique sociale aux chantiers des travaux (par ex. le samedi, le dimanche, jours fériés, etc.)

Les jours fériés sont ceux que le Gouvernement du Togo a fixés. L'on peut citer entre autre les samedis, les dimanches, les jours de fêtes etc.

- Veuillez nous transmettre une copie du tableau du Code du travail, des règlements liés à l'emploi, ainsi que les pratiques sociales à retenir sur l'emploi.

Prendre rendez vous pour l'équipe japonaise au niveau de la Direction de l'inspection du Travail.

- Veuillez nous indiquer la procédure de l'exonération des taxes sur le carburant, le ciment, etc. et les services en charge. **Voir les impôts**

Prendre rendez vous pour l'équipe japonaise au niveau de la Direction Générale des impôts

4. Routes et accès

- Le trafic routier dans les zones ciblées fait-il l'objet des réglementations ou obstacles pour la circulation des poids-lourds sous la pluie (par ex. à cause des travaux, restriction du trafic des poids-lourds, routes barrées, etc.) ? Si oui, veuillez nous transmettre une copie des textes législatifs.

Non pas explicitement. S'il pleut abondamment il y en va de la sécurité du conducteur de s'arrêter.

B Bailleurs de fonds et ONG

- Veuillez nous procurer une copie des rapports des projets de développement des eaux souterraines exécutés par d'autres bailleurs de fonds (pour les régions concernées).

Rapports des projets antérieurs

- Les rapports contenant les informations sur les points suivants : nombre de forages réussis et ratés (pour calcul du taux de réussite), profondeur des forages et des niveaux d'eau, volume de production, longueur des crépines, diamètre du forage au fond, diamètres intérieur et extérieur des tubes en PVC, résultats des essais de la qualité de l'eau, coordonnées des forages, cartes d'emplacement des forages, dates d'exécution des travaux, plans coupe, etc.)
- C Documents et informations généraux
 - Veuillez nous établir une liste des entreprises locales privées exécutant sondage électrique, réalisation des forages, réalisation des ouvrages connexes, vente des pompes à motricité humaine, essais des matériaux, ciment, etc. (nom d'entreprise, coordonnées, nom de directeur, adresses).
 - Les établissements publics et privés capables d'exécuter les essais de la qualité de l'eau : nom d'établissement, coordonnées.
 - Une liste des entreprises de ventes des matériaux de construction, tubes en PVC, ciment, ronds d'armature, agrégat, etc.
 - Veuillez nous transmettre les données météorologiques (pluviométrie, température, etc.) des vingt dernières années dans les Régions concernées.
 - Veuillez faciliter l'acquisition des documents sur la géologie, la qualité de l'eau, le niveau des eaux souterraines, etc. et des cartes topographiques et géologiques pour l'ensemble du pays ciblés par le projet.
 - Veuillez nous procurer un document relatant la prévalence des principales maladies pour l'ensemble du pays, par Régions, en particulier sur les maladies hydriques.
 - Veuillez nous procurer « MICS 3 » originaux ou copies.
 - Autres documents de données statistiques.
 - Veuillez nous informer l'état actuel sur les installations hydrauliques avec le système solaire.

Les visites des sociétés de la place et des documents remis permettent de régler ces aspects.

II. Sur les équipements et matériaux demandés et existants

1. Questions sur la requête

- 1) La foreuse dont la capacité est plus de 300m de profondeur en diamètre 12"/4 est requise. Veuillez présenter la raison principale de votre préférence pour la foreuse de telle grande capacité.

La foreuse dont la capacité est plus de 300m de profondeur en diamètre 12"/4 est requise.

Les raisons qui militent pour cela sont :

Dans le bassin du sédimentaire côtier, il ya des zones où, il faut forer jusqu'à 300mètres pour de l'eau de bonne qualité en vue de trouver de bonne qualité pour l'alimentation en eau potable des communautés rurales et semi urbaines.

Dans ces conditions la foreuse doit disposer d'une capacité de plus de 300m de profondeur pour pouvoir forer dans lesdites zones.

- 2) L'unité d'hydrofracturation est incluse sur la liste. Veuillez présenter le registre de site tel que les données de pompage avant et après l'exécution et le détail de la méthodologie, si vous l'avez exécuté.

Utilisation de la fracturation hydraulique

L'opération de fracturation hydraulique est exigée par l'Administration (la DGFEA) pour les forages insuffisamment productifs (débit inférieur à 800litres/heure) exécutés dans les formations du socle.

Les actions à mener, en cas de stimulation d'un forage par la technique de fracturation hydraulique, seront les suivantes :

1. Essai de pompage préalable ou "pompage amont" et interprétation des résultats
Obtenus. Il consiste en un essai avant la descente du packer et fracturation ;

2. Stimulation par l'unité spécialisée du forage négatif ou fracturation proprement dite.

L'opération consiste à faire monter en pression l'eau introduite dans les fissures de la roche ; cette montée en pression est obtenue après isolation de la partie du forage située hors des fissures au moyen d'un ou deux packers adaptés.

L'opération de fracturation proprement dite se traduira par les opérations suivantes :

- descente d'un packer dans la partie "hue" du forage, en $\varnothing 6''\frac{1}{2}$;
 - réalisation de l'étanchéité au niveau du packer évitant la communication par le forage entre les parties sous et sus-jacentes au packer ;
 - injection progressive d'eau dans le forage, sous le packer, jusqu'à obtention du "claquage" de la roche ou du débouillage des fissures colmatées, l'injection étant plus ou moins prolongée ensuite.
 - Dans toute la mesure du possible (cohésion des terrains sus-jacentes) l'opération de fracturation sera réalisée par tranches successives au sein de l'aquifère en ancrant le packer à différentes profondeurs. Une attention particulière sera portée aux risques de "court-circuits" latéraux ou vers les couches allétries supérieures ;
 - injection éventuelle d'un agent de soutènement pour empêcher la fermeture ultérieure des fissures provoquées ;
 - abaissement de la pression dans le forage ;
 - désancrage et relèvement du packer.
3. Essai de pompage post fracturation ou "pompage aval" et interprétation des résultats

- Obtiens. Il s'effectue après relèvement du packer à l'issue de la dernière tranche d'intervention et vise à déterminer l'efficacité de l'intervention par comparaison avec l'essai amont. Les mesures de variation du niveau dynamique seront faites à l'aide d'une sonde électrique. Toutes les mesures de niveau d'eau, de débit seront notées sur une fiche prévue à cet effet.
- Le taux de réussite prévisionnel de la fracturation hydraulique est variable suivant les régions. Il se situe en moyenne autour de 60 %.
- 3) Avez-vous des lois particulières pour contrôler l'émission du gaz d'échappement pour le moteur diesel.

Pas disponible pour le moment.

- 4) Veuillez décrire ou détailler les matériels scientifiques.

2. Autres questions / requête

- 1) Veuillez présenter la liste de localisation des foreuses existantes, autres équipements de support, outils de forage et des pièces de rechange sans tenir compte de ses conditions (utilisables ou non), si vous les gardez séparément.
- 2) Veuillez présenter les documents montrant la méthodologie actuelle de contrôle des pièces de rechange (ex. liste d'inventaire etc.).
- 3) Veuillez présenter la liste des entreprises locales de forage.
- 4) Avez-vous les données sommaires sur la consommation des outils de forage pour chaque aire géologique ?

Avez-vous les données sommaires sur la pénétration de forage pour chaque aire géologique ?

Les informations glanées ça et là peuvent permettre de résoudre ces aspects.

III. Sur le système d'exploitation et de gestion/entretien

- 1 Information les organisations (Ministère et Directions Régionales)

- 1) Organigramme et allocation de personnel dans chaque division, section, etc.
- 2) Rôles et responsabilité de ce qui précède
- 3) Budget, recette et dépense du secteur d'alimentation en eau et assainissement pour les trois dernières années.

Les informations recueillies au niveau de la DGEA prennent en compte ces éléments.

- 4) Organisation/agence responsable pour l'alimentation en eau dans le milieu rural

Selon la politique en matière d'hydraulique la fourniture d'eau potable en milieu rural et semi-urbain incombe à la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement.

- 5) Projets d'alimentation en eau en cour et programmés avec leur priorité et raison, sources de financement possibles
- 6) Projets de développement de l'eau souterraine en cour et programmés avec leur priorité et raison, sources de financement possibles
- 7) Assistance prévue pour le plan d'alimentation en eau et de développement de l'eau souterraine
- 8) Formation du personnel pour les Projets d'alimentation en eau et l'exploitation et maintenance des installations d'alimentation en eau
- 9) Suggestion/désir particulier, s'il y en a.

Les informations recueillies et le tableau « PIAP » prennent en compte tous ces éléments.

- 2 Données et informations sur le système existant de mini-AEP dans les organisations d'alimentation en eau

- Organigramme de l'association des usagers de point d'eau et nombre de personnel dans chaque division

D'une façon générale, le bureau exécutif de l'association des usagers d'eau potable au niveau de chaque village se présente comme suit.

Le Bureau exécutif comprend cinq(5) membres :

Un(e) Président(e) ;

Un(e) Secrétaire ;

Un(e) Trésorier(ère) ;

Deux responsables de l'hygiène (un homme et une femme).

Il peut arriver que dans une même communauté rurale ou semi-urbaine, il y a 3 ou 4 points d'eau. Dans ce cas Chaque point d'eau aura un sous bureau ayant les mêmes que ci-dessus.

- (2) Carte d'aire desservie avec lignes de transmission, réseau de distribution et installations principales.

Informations pas disponibles.

- (3) Aperçu des installations principales du système existant d'alimentation en eau *Informations pas disponibles.*

- (4) Rapport annuel pour les trois dernières années incluant le bilan *Informations déjà recueillies.*

- (5) Quantité et qualité de l'eau aux sources et leur changement saisonnier. *Informations pas disponibles.*

- (6) Indicateurs clés d'alimentation en eau pour les trois dernières années

1) Population dans l'aire desservie (1500 habitants et plus)

2) Population desservie

3) Ratio de couverture d'alimentation en eau

4) Nombre de connexions de l'alimentation en eau

5) Capacité conçue de la production d'eau

- 6) Production journalière moyenne d'eau et leur changement saisonnier
- 7) Consommation journalière moyenne d'eau et leur changement saisonnier
- 8) Ratio UFW (unaccounted for water)
- 9) Consommation moyenne d'eau par personne par jour (LPCD)

Pour tous les éléments de la question 6 consulter le document des OMD.

- (7) Paramètres du test sur la qualité d'eau (journalier, hebdomadaire, mensuel, etc.)

Informations pas disponibles.

- (8) Paramètres du monitoring dans le système de distribution (pression d'eau, chlore concentration, etc.)

Informations pas disponibles.

- (9) Tarif d'eau et perception
- Informations pas disponibles.**

- (10) Éléments principaux sur dépenses et ses pourcentages

Informations peuvent être disponibles au niveau de la Direction Régionale de la Région Maritime

- (11) Problèmes majeurs sur Exploitation et Maintenance

- (12) Formation du personnel sur Exploitation et Maintenance

3 Données et informations sur le système existant d'alimentation en eau (Niveau 1)

- (1) Organisation du comité de gestion de point d'eau et nombre de personnels
- (2) Localisation
- (3) Population dans l'aire desservie
- (4) Population desservie
- (5) Source d'eau et installation (profondeur de puits, diamètre, tubage, crépine, Type de pompe, etc.)
- (6) Qualité d'eau
- (7) Maladies hydriques, s'il y en a.
- (8) Consommation moyenne d'eau par personne par jour (LPCD)
- (9) Tarif d'eau
- (10) Autres sources d'eau (pluie, pompes manuelles privées, source, etc.)

Les autres sources d'eau (pluie, pompes manuelles privées, source, etc.)

- (11) Problèmes majeurs sur Exploitation et Maintenance.

Malheureusement le climat socio économique n'a pas permis l'extension de la stratégie FORMENT. En plus, la stratégie FORMENT a connu des limites. Les causes de ces limites sont les suivantes :

- **Bénéficiaires**

- Ignorance des populations des communautés rurales et semi urbaines sur le lien entre l'eau et la santé ;
- Comité eau peu fonctionnel (Évaporation des caisses eau villageoises, Démobilisation des comités eau faute d'enjeux ;
- Bénévoles au niveau des membres comités eau)
- Comités eau et associations des usagers d'eau potable et hygiène/assainissement jouent double rôle : Rôle régulier et rôle de commercialisation
- Système de cotisation inadapté (Cotisation périodique, Cotisation par famille ; Cotisation à partir des champs communautaires et Vente de l'eau (très cas) ;
- Inexistence du suivi poste projets (Moyens matériels et financiers très limités des Directions Régionales de l'Eau et de l' Assainissement) ;
- Insuffisance des approches participatives (genre, eau/hygiène/assainissement etc.)
- Fontainiers et collecteurs ne versent pas en totalité les recettes de la vente de l'eau aux associations des usagers d'eau potable et assainissement et aux comités eau ;
- Fonds récoltés ne permettent de prendre en compte les frais de fonctionnement des comités eau et AUSEPHA, d'alimenter un Fonds pour renouvellement exhaure etc
- Retrait abusif des fonds de l'eau versés dans les institutions financières décentralisées ;

- **Privés**

- Réseau d'artisans réparateurs peu fonctionnel (pas de motivation des artisans réparateurs à cause des faibles chiffres d'affaire annuels ;
- Service de vente des pièces détachées peu fonctionnel (investissements mobilisés pour un long temps et faibles chiffres d'affaire annuels des vendeurs de pièces détachées) ;
- Accaparement des ouvrages réalisés par des individus (des tiers) et gestion opaque des installations (pas de compte rendu aux populations des communautés concernées ni autorités locales)

- **Etat :**

- Faible désengagement de l'Etat désengagement de l'Etat en matière de fonctions de maîtrise d'œuvre et de maintenance des infrastructures (Insuffisance des transferts au niveau local des compétences et faible organisation des bénéficiaires en matière de gestion des ouvrages)
- Insuffisance des fonctions régaliennes en matière de connaissance, de régulation du secteur, de programmation et de suivi de la gestion de l'eau sont insuffisantes.

L'organisation du système de gestion est refaire si l'on veut pérenniser les ouvrages réalisés et les investissements consentis.

Pour cela il faut :

- Maîtriser le contenu de la politique nationale en matière d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural et semi urbain et le partager avec tous les acteurs ;
- Appliquer un système de gestion qui prenne en compte le compte recouvrement coût c'est-à-dire :
 - o **Exploitation** (Fonctionnement, Entretien courant et Redevance) ;
 - o **Maintenance** (Réparations, Renouvellement, Ou Extension)
 - o **Régulation** (Péréquation, Redevance régulation).

C'est à ce seul prix qu'on peut atteindre les objectifs de cette politique à savoir :

- Une meilleure planification des ouvrages (répondre à la demande, augmenter la couverture des services, éviter les incohérences)
- Une utilisation rationnelle de la ressource (assurer l'équité dans l'utilisation de la ressource et sa protection).
- Une pérennisation des investissements réalisés (améliorer l'entretien, sécuriser son financement, prévoir le financement du renouvellement).
- Un niveau de service satisfaisant (continuité du service, disponibilité des quantités et qualités d'eau demandées, accès à tous les types d'utilisateurs, prix accessible au plus grand nombre, service adapté à la demande des usagers).

4 Données socio-économiques et information dans l'aire de l'étude

- (1) Carte Administrative
- (2) Données socio-économiques
- (3) Données de chaque division administrative telle que:
 - Aire (m² ou km²)
 - Population
 - Revenu moyen par ménage
 - Utilitaires d'eau dans un ménage moyen
 - Consommation d'électricité dans un ménage moyen
 - Industries et produits principaux
 - Maladies hydriques et taux de mortalité infantile
 - Ethnie, minorités, tribus

Informations disponibles au niveau des documents DSRP, MIXE3 et CUBE

5 Fournisseurs dans l'aire de l'étude

- 1) Nom des fournisseurs
- 2) Articles principaux de fourniture
- 3) Pièces de rechange disponibles
- 4) Nombre de personnels pour maintenance.

Les visites dans les magasins des sociétés de la place ont permis de recueillir ces informations.

IV. La considération environnementale et sociale

Informations pas disponibles au niveau de la DGEA. La délégation japonaise pourrait approcher les services techniques du Ministère de l'environnement à cet effet.

A: Organisation Responsable pour l'Environnement

- (1) Organigramme
- (2) Nombre de personnels dans chaque division et leurs rôles
- (3) Budget Annuel

B: Lois /Décrets /Réglementations /Standards pour la Gestion l'Environnemental et Directives sur l'Etude d'Impact Environnemental

- (1) Veuillez nous présenter une liste des lois environnementales (incluant politiques, décrets, réglementations, standards etc.) et directives pour l'Evaluation Environnementale Préliminaire et l'Etude d'Impact Environnemental avec informations suivantes:
 - Nom/Titre
 - Année d'établissement et modification

- Agence chargée
- But principal
- Contenu sommaire
- Autres informations, s'il y en a

C: Condition et Procédures de l'Evaluation Environnementale Préliminaire et l'Etude d'Impact Environnemental et l'Autorisation Environnementale

- (1) Veuillez expliquer brièvement sur la condition et procédures de l'Evaluation Environnementale Préliminaire et l'Etude d'Impact Environnemental et l'Autorisation Environnementale.
- (2) Veuillez nous présenter une liste des documents essentiels pour l'Evaluation Environnementale Préliminaire et l'Etude d'Impact Environnemental et l'Autorisation Environnementale.

D: Convention Internationale sur la Conservation Environnementale

- (1) Veuillez nous présenter les informations générales sur la convention internationale pour la conservation environnementale, ratifiée ou accordée. Les exemples des conventions internationales sont listés comme suit:

- Convention de Ramsar
- Convention de Patrimoine Mondiale
- Convention de Washington
- Convention de Bonn (sur la conservation des espèces migratoires des animaux sauvages)
- Convention sur Diversité Biologique
- Protocole de Kyoto (pour le cadre de l'ONU sur le changement climatique)
- Autres (incluant coopération bilatérale et assistance avec les autres pays)

E: Monitoring sur la Qualité d'Eau

- (1) Veuillez nous présenter les standards de la qualité d'eau pour la catégorie respective telle qu'eau potable et domestique, eau à usage industriel, eau d'irrigation, eaux usées, conservation environnementale, etc.
- (2) Organisation/Agence Responsable du Monitoring sur l'Effluent des usines et l'Usine de Traitement des Eaux Usées

F: Standards Environnementaux

- (1) Veuillez nous présenter les standards environnementaux pour la catégorie respective telle que bruit, odeur etc.

G: Aires où les Natures sont Conservées

- (1) Veuillez nous présenter une liste des aires où les natures sont conservées et/ou

une carte indiquant ces aires

- (2) Veuillez nous présenter une liste des parcs nationaux et/ou a une carte indiquant ces aires
- (3) Eléments interdits à faire dans ses aires

H: Autres

- (1) L'Evaluation Environnementale Préliminaire et l'Etude d'Impact Environnemental conduites pour les projets d'alimentation en eau et de développement de l'eau souterraine dans le passé, s'il y en a
- (2) Consultants enregistrés/licenciés et/ou personnes disponibles pour l'Evaluation Environnementale Préliminaire et l'Etude d'Impact Environnemental
- (3) Veuillez mentionner les parties prenantes et/ou chefs d'opinion qui pourraient être concernés par le Projet.

REPONSES AU QUESTIONNAIRE DE LA MISSION JAPONNAISE

Information sur les organisations (Ministère et Directions Régionales)
1) Organigramme et allocation de personnel dans chaque division, section, etc.

2) Rôles et responsabilités de ce qui précède

2.1) Le Directeur Régional

Il représente le Directeur Général dans la région maritime ; et à ce titre il coordonne les activités du secteur eau et assainissement dans la région.

Il est le responsable de la gestion financière, matérielle du personnel de la DREA-RM ;

Il assiste ses collaborateurs dans la planification des activités de l'hydraulique et de l'assainissement, en milieu rural et semi urbaine, et du budget de fonctionnement.

Il supervise les travaux des projets d'hydraulique et d'assainissement dans la région.

Il supervise aux activités de secours dans le domaine d'approvisionnement en eau potable en cas d'inondation.

2.2) Le Chargé du Service de l'Eau

Il est responsable de la gestion du patrimoine hydraulique en milieu rural et semi urbain en région maritime.

Il est responsable de gestion de la base des données

Il contrôle les travaux de réalisation des points d'eau ;

Il programme le suivi des points d'eau, des piézomètres et des limnigraphes et produit des rapports de suivi.

Il propose au Directeur Régional les activités de la planification du suivi et de réalisation des points d'eau.

2.3) Le Chargé du Service d'Assainissement

Il est responsable de l'entretien des ouvrages d'assainissement des lagunes des villes de Lomé et d'Aného.

Il programme le suivi des ouvrages d'assainissement des lagunes des villes de Lomé et d'Aného, et en produit des rapports.

Il contrôle les travaux de construction des ouvrages d'assainissement collectif dans la région ;

Il participe aux activités de secours en cas d'inondation.

Il propose au Directeur Régional la planification des activités du sous secteur d'assainissement.

2.4) Le Chargé du Service Formation et Appui des Acteurs

Il est responsable de la formation et de l'appui aux bénéficiaires ainsi de l'appui et conseils des acteurs.

Il est responsable des activités des Agents Forment.

Il encadre et contrôle les Agents Forment dans la réalisation de leurs tâches et produit le rapport des activités des activités des Agents Forment.

Il planifie la formation du personnel et propose au Directeur Régional la candidature des participants aux diverses formations;

Il propose au Directeur Régional la planification des activités de suivi des comités eau.

2.5) Le Chargé du Service des Affaires Communes

Il est responsable de la comptabilité, du magasin et de l'entretien du matériel et du bâtiment. Il est également responsable du parc auto, du gardiennage et du secrétariat.

Il propose au Directeur Régional les besoins en matériel et en personnel.

Il suit et analyse le mouvement du personnel et en fait le rapport au Directeur Régional.

3) Budget, recette et dépense du secteur d'alimentation en eau et assainissement pour les trois dernières années

4) Organisation/ agence responsable pour l'alimentation en eau dans le milieu rural

4.1) Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise

➢ Orientation de la politique d'approvisionnement en eau potable en milieu rural

4.2) Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement

➢ Application de la politique en matière d'approvisionnement en eau potable

➢ Mise en œuvre des programmes d'approvisionnement en eau potable

4.2) Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement

➢ Suit et contrôle la réalisation des programmes d'alimentation en eau potable en région Maritime.

4.4) le comité eau

➢ Assure la gestion du point d'eau dans le village.

5) Projet d'alimentation en eau cours et programmés avec leur priorités et raison, source de financement possibles :

5.1) Projet d'alimentation eau en cour:

La région Maritime est la moins desservie parmi les 5 régions du Togo. Il est constaté, selon le rapport des OMD au Togo 2007, que la région Maritime a les plus bas taux de desserte en eau potable en milieu rural par rapport aux autres régions du pays.

- Son taux de desserte potentiel est de **22%** tandis que ceux des régions Centrale, Kara, Plateaux et Savanes sont respectivement de **49%, 41%, 30%, et 27%**.

- De même son taux de desserte réel est de **14%**, tandis que celui des régions Centrale, Kara, Savanes, Plateaux est respectivement de **42%, 33%, 19% 18%**.

Ces faibles taux en milieu rural dans la région Maritime proviennent non seulement de la faible couverture en points d'eau par rapport aux autres régions, mais surtout des taux de panne et d'abandon des forages par les bénéficiaires qui sont élevés. Sur 916 forages équipés de pmh en milieu rural dans la région Maritime, mis en place par des programmes récents (Conseil de l'Entente, Jica III), **35%** sont tombés en pannes et **9%** sont abandonnés.

Pour l'atteinte des OMD en région Maritime, les Bailleurs de fonds suivants ont financés des divers programmes d'Hydraulique villageoise entre 2008 et 2009 :

➢ Le PNUD, pour la réhabilitation de 14 forages équipés de pompe à motricité humaine, 5 mini AEP et 3 postes d'eau autonomes;

➢ L'UNION EUROPEENNE à travers STABEX, pour 150 nouveaux forages équipés de pompe à motricité humaine ;

➢ L'UEMOA, pour 100 forages équipés de pompe à motricité humaine.

5.1) Programme d'alimentation eau

Suite à la lettre n° 98 /MMEE/DGEA du 1 Mars 2009 adressée par le DG de l'Eau et de

l'Assainissement aux Directeurs Centraux et Régionaux relative à la planification de leurs

programmes d'activités, la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement – Région Maritime (DREA-RM) a identifié 4 programmes suivants composés au total de 9 projets, qu'elle présente dans le présent document

- Programme 1 : Gestion Durable des Ressources en Eau dans la Région Maritime
- Programme 2 : Amélioration d'Accès à l'Eau Potable dans la Région Maritime
- Programme 3 : Drainage et Evacuation des Eaux Usées et Pluviales dans la Région Maritime
- Programme 4 : Renforcement des Capacités Régionales.

Le document comporte trois parties : la description des programmes, la synthèse et les détails en annexes.

Il sera donc présenté le Programme 2 : Amélioration d'Accès à l'Eau Potable dans la Région Maritime qui intéresse la mission japonaise.

A) DESCRIPTION DU PROGRAMME

Programme 2 Amélioration d'Accès à l'Eau Potable dans la Région Maritime

Le programme 2 comprend 2 projets.

1- Projet d'amélioration d'accès à l'eau potable en milieu rural dans la région Maritime

La Région Maritime a le plus bas taux de desserte en eau potable en milieu rural au Togo ; il est de 14% soit un total de 916 forages équipés de pmh. Ce faible taux en milieu rural provient non seulement de la faible couverture en points d'eau par rapport aux autres régions, mais surtout des taux de panne et d'abandon des forages par les bénéficiaires qui sont élevés et sont respectivement de 35% et 9%. La raison principale de ce fait résulte du manque d'organisation de gestion et de maintenance des points d'eau dans la région.

Il paraît donc prioritaire d'orienter une action vers l'organisation de la gestion et de la maintenance des points d'eau dans la région Maritime ; et ceci selon les principes et approches de la politique nationale d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural et semi urbain au Togo (aepa r\esu).

Il faut aussi continuer par doter les localités en points d'eau modernes et réhabiliter ceux qui sont en panne. Il est à noter que ces dernières années les demandes des populations rurales des préfectures du Golfe et des Lacs en AEP s'orientent plutôt vers les postes d'eau autonomes.

Ainsi la DREA-RM décline ce projet en deux sous projets suivants :

- **Sous projet de réalisation des ouvrages d'eau potables qui comprend 6 activités (voir annexe2).** Ainsi d'ici à l'an 2015 il faut créer 803 nouveaux forages, réhabiliter 350 forages et construire 81 postes d'eau autonomes. Pour atteindre les OMD les investissements sont évalués à 18 600 000 000 Fcfa.
- **Sous projet de renforcement des capacités communautaires qui comprend 3 activités(voir annexe2).** D'ici à l'an 2015 il faut mobiliser 5 750 000 FCFA pour organiser les bénéficiaires en comités eau et les former, et mettre en place des AUSEPA pour une meilleure gestion de service d'eau potable.

Il faut donc mobiliser d'ici 2015 24 350 000 000 FCFA pour réaliser le projet.

2 - Projet d'amélioration d'accès à l'eau potable en milieu semi urbain dans la région Maritime

La Région Maritime a le plus bas taux de desserte en eau potable en milieu semi urbain au Togo. Le taux de desserte est de 13%, tandis que ceux des autres régions se situent entre 15 et 21%. Il existe actuellement 115 forages (42 en panne) ; 21minis aep (4 en panne) ; 13 postes d'eau autonomes (5 en panne) en milieu semi urbain. Il est constaté que généralement ces minis aep et postes d'eau autonomes sont gérés par des individus sans qualification requise ou par de groupe de personnes qui sont mal organisés ; or l'exploitation de ces équipements exige les prestations d'un professionnel. A cette allure il y a risque d'hypothéquer le fonctionnement de ces divers équipements.

Pour remédier à la mauvaise gestion des ouvrages, il sera adopté la démarche de la mise en place du système de gestion déléguée et suivant les directives document de la politique nationale de l'AEPA R\CSU. Il faut aussi continuer par doter les localités de minis AEP et réhabiliter celles là et les postes autonomes qui sont en panne. Ainsi la DREA-

RM décline ce projet en deux sous projets suivants.

- **Sous projet de construction des ouvrages d'eau potables ; qui comprend 6 activités (voir annexe2).** Le sous projet permettra d'ici à l'an 2015, la création de 80 minis AEP ; la réhabilitation de 3 postes d'eau autonomes et de 5 minis AEP. Les investissements totaux à réaliser pour atteindre les OMD sont évalués à 4 862 000 000 Francs CFA.

d) Etat de Réhabilitation

Tableau 1 les 3 PEA

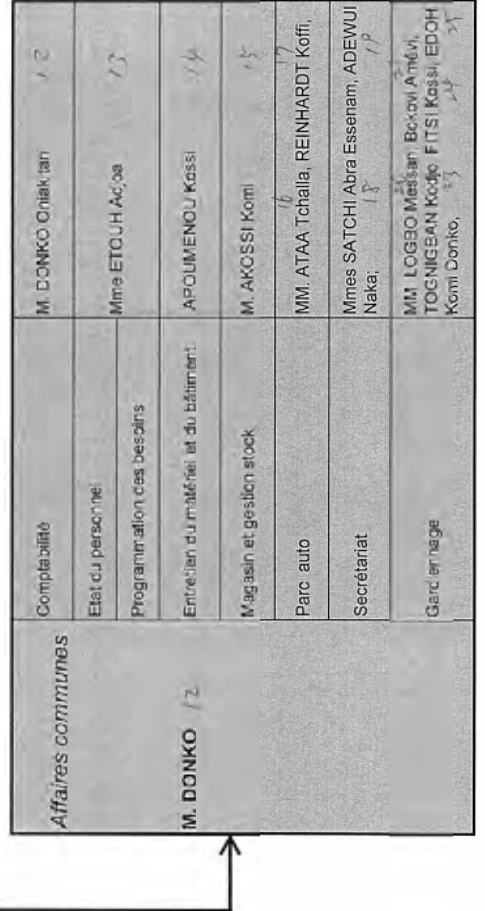
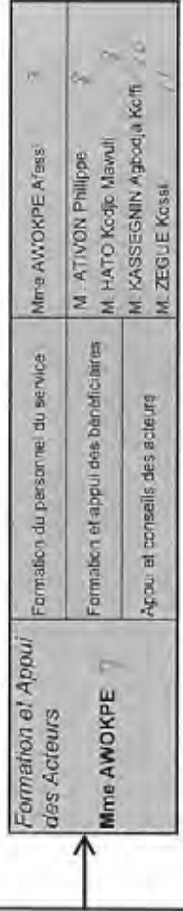
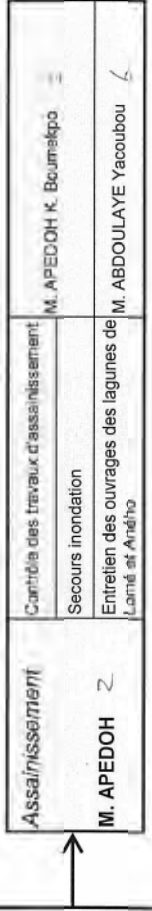
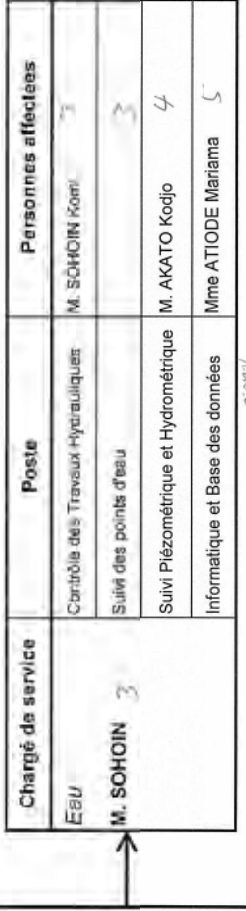
PREFECTURE	N°	CANTON	LOCALITE	Génie civil	Hydraulique	Electricité
GOLFE	1	AFLO	SAGBADO	Réfection réservoir fuite	Pompe 3,7kw/5h	- la ligne n'est pas terminée - groupe 18 kva
VO	2	DAGBATI	KPEYDIH	Non prévu	Pompe 5,5kw/7,5hp	- groupe 18 kva
ZIO	3	MISSION TOVE	MISSION TOVE	Non prévu	Non prévu	- groupe 18 kva

Tableau 2 les 5 minis AEP

PREFECTURE	N°	CANTON	LOCALITE	HYDRAULIQUE		ELECTRICITE	
				Pompe	Raccordement	Ligne	Groupe
GOLFE	1	SANCIERA	WOGOME	fait	fait	transférée	18KVA
ZIO	2	KPOME	ASSOME	3Kw/4hp	fait	non prévu	18KVA
	3	GBATOPE	GATI SUN	fait	fait	non prévu	33 KVA
AVE	4	KEVE	ZOLO	1- 1,5kw/3hp 2- 2,2kw/3hp	fait	non prévu	18KVA
AVE		MOIPE	NOPE	non prévu	non prévu	en cours	non prévu
AVE		ASEPE	AKUPE	non prévu	non prévu	en cours	non prévu
VO	5	DAGBATI	KPEYDI	2,2kw/3hp	fait	en cours	18KVA

Tableau 3 les 14 PMH

PREFECTURE	N°	CANTON	LOCALITE	N° image	MARQUE pompe	GEMIC/CIVIL
YOTO	1	TORPLI	LOGO KONDI	13750	1 Vergnet	Dalle
	2	BADJA	DOPKPLALA	14941	1 Vergnet	Dalle
AVE	3	BADJA	AGUIDIA		1 Vergnet	Non prévu
	4	ZOLO	TREVIEWE	13209	1 India2	Dalle
	5	DAVIE	ADEKOPE	14661	1 Vergnet	Dalle
	6	GAPE CENTRE	SVASSIVE	14844	1 Vergnet	Non prévu
	7		AKOLI KOPE	ZO 208	1 India2	Dalle
	8		JAKEDI	ZO187-1	1 India2	Dalle
ZIO	9	AGBELOUVE	TOKPEVIA		1 India2	Non prévu
	10	AGBELOUVE	AGBELOUVE	RZ 56	1 India2	Dalle
	11	AGBELOUVE	AGBELOUVE	ZO 179	1 India2	Non prévu
	12	AGBELOUVE	GAME KOVE	RZ 062	1 India2	Dalle
	13	SEVAGAN	CEG SEVAGAN	14850	1 Vergnet	Dalle
VO	14	VOGAN	WOGBA (Dispensaire)	13138	1 India2	Dalle et Rigole



ORGANISATION DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT-REGION MARITIME



Chargé de service	Poste	OCCUPATION DES POSTES
M. SOHOIN	Contrôle des Travaux Hydrauliques	Vacant-Besoin: 1 Hydraulicien
	Suivi des points d'eau	Occupé
	Suivi Piézométrique et Hydrométrique	Vacant- Besoin : 1Hydrogéologue (ou Gé
	Informatique et Base des données	Vacant - Besoin: 1Informaticien

ASSAINISSEMENT	OCCUPATION DES POSTES
Contrôle des travaux d'assainissement	Vacant - Besoin: 1Technicien en Assainissement
Secours inondation	
Entretien des ouvrages des lagunes de Lomé et Aného	Occupé

Formation et Appui des Acteurs	OCCUPATION DES POSTES
Formation du personnel du service	Vacant - Besoin: 1 Sociologue
Formation et appui des bénéficiaires	Occupé
Appui et conseil aux acteurs	

Affaires communes	OCCUPATION DES POSTES
Comptabilité	Occupé
Etat du personnel	Occupé
Programmation des besoins	Occupé
Entretien du matériel et du bâtiment	Occupé
Magasin et gestion stock	Occupé
Parc auto	Occupé
Secrétariat	Occupé, mais manque de coursier
Gardiennage	Occupé, mais besoin d 1 gardien supplémentaire

DIRECTION GÉNÉRALE DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DIRECTION RÉGIONALE DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT –
RÉGION DES PLATEAUX

ATTRIBUTIONS ET ORGANISATION DE LA DIRECTION RÉGIONALE
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT/
RÉGION DES PLATEAUX

I – ATTRIBUTIONS

La Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement (DREA) placée sous l'autorité du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise (MEAHV) et sous la supervision technique de la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement (DGEA) applique, au plan régional, la politique du gouvernement dans le secteur de l'eau de l'assainissement et de l'hydraulique villageoise en milieu rural, semi urbain et urbain.

Elle est notamment chargée de :

- rechercher des voies et moyens en vue d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau potable et de garantir l'assainissement en milieu rural et semi urbain ;
- mobiliser et de gérer les ressources hydrauliques conformément à la politique de développement du gouvernement ;
- organiser de façon efficiente la population rurale et semi urbaine autour du point d'eau afin de garantir à tous un accès équitable à l'eau potable et à un assainissement adéquat, ainsi que la gestion rationnelle et durable de l'eau et des ouvrages hydrauliques ;
- d'évaluer en permanence les infrastructures d'eau et assainissement ;
- de surveiller le niveau de desserte en eau potable et la promotion de l'hygiène et l'assainissement ;
- d'exercer le contrôle technique sur toutes les entreprises publiques et privées du secteur d'approvisionnement en eau potable ;
- d'exercer le contrôle technique de la gestion et de l'exploitation des équipements et des infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement ;
- d'étudier et de proposer des mesures de lutte contre le gaspillage de l'eau en milieu rural et semi urbain ;
- d'exécuter et de gérer en liaison avec les autres services techniques les programmes d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement en

- milieu rural et semi urbains ;
- d'inventorier, contrôler et veiller au bon fonctionnement des infrastructures d'eau et d'assainissement en milieu rural et semi urbain ;
- de renforcer les capacités des communautés dans la prise en charge et la gestion des ouvrages d'eau et d'assainissement ;
- de recenser et d'actualiser les besoins des populations rurales et semi urbaines en matière d'eau d'assainissement et des ressources hydrauliques.

II – ORGANISATION

La Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement /Plateaux comprend :

- la direction ;
- les divisions.

2.1 – La Direction

La direction comprend :

- le directeur régional ;
- le directeur régional adjoint ;
- le secrétariat particulier ;
- le secrétariat annexe.

2.1.1 – Le directeur régional

Le directeur régional assure la gestion administrative du service, coordonne les activités et veille sous la supervision du Directeur Général de l'Eau et de l'Assainissement à l'exécution des orientations du Ministère.

2.1.2 – Le directeur régional adjoint

Le directeur régional adjoint seconde le directeur régional dans ses fonctions. Il est chargé de l'organisation et du bon fonctionnement du secrétariat.

2.1.3 – Le secrétariat particulier

Sous l'autorité directe du Directeur Régional, le secrétariat particulier est chargé de la gestion des dossiers et courriers de la Direction.

2.1.4 – Le secrétariat annexe

Le secrétariat annexe a pour mission d'enregistrer les courriers et dossiers de la Direction et de les classer.

2.2 – Les Divisions

Les divisions de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement sont :

- la Division de la Documentation, de la Formation, de l'Information et de la Sensibilisation (DFIS) ;
- la Division de la Gestion et du Suivi-Evaluation (DGSE) ;
- la Division Ouvrages et Equipements Hydrauliques (DOEH)

2.2.1 – La Division de la Documentation, de la Formation, de l'Information et de la Sensibilisation (DFIS)

La Division de la Documentation, de la Formation, de l'Information et de la Sensibilisation est chargée dans la Région des Plateaux, de veiller à la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural et semi urbain, notamment de :

- la sensibilisation et de l'animation communautaire, de l'organisation des populations rurales bénéficiaires autour des points d'eau ;
- la documentation et de l'information ;
- la conservation des documents administratifs ;
- la formation, l'encadrement et du suivi des agents formés ;
- la formation des comités eau, afin de garantir l'appropriation complète de ces ouvrages par les populations, pérenniser les investissements et promouvoir l'autofinancement de nouveaux ouvrages par les populations ;
- la collecte des données de base relatives aux besoins et aux ressources en eau et à l'actualisation de la base des données ;
- l'identification des besoins en hydraulique villageoise de la Région des Plateaux.

Elle est en outre chargée des relations de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement /Plateaux avec les partenaires au développement intervenant dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural et semi urbain.

Elle comprend :

- la cellule de la documentation ;
- la cellule de la formation et de la sensibilisation ;
- la cellule de l'information.

2.2.2 – La Division de la Gestion et du Suivi-Evaluation (DGSE)

La Division de la Gestion et du Suivi-Evaluation est chargée de :

- l'organisation de la gestion durable de l'utilisation de l'eau et des points d'eau ;
- le suivi et l'évaluation de la gestion financière des comités eau ;
- la gestion des ressources humaines de la Direction Régionale ;
- la régularité de l'utilisation des fonds mis à la disposition de la Direction Régionale ;
- la bonne tenue de la comptabilité matière de la Direction ;
- la collaboration avec toute mission d'audit et de contrôle dans la Direction ;
- la gestion rationnelle et durable du matériel hydraulique (magasin, parc auto, ...);
- du suivi-évaluation financier des projets.

Elle est composée de :

- la cellule bureau du personnel ;
- la cellule comptabilité ;
- la cellule du matériel.

2.2.3 – La Division Ouvrages et Equipements Hydrauliques

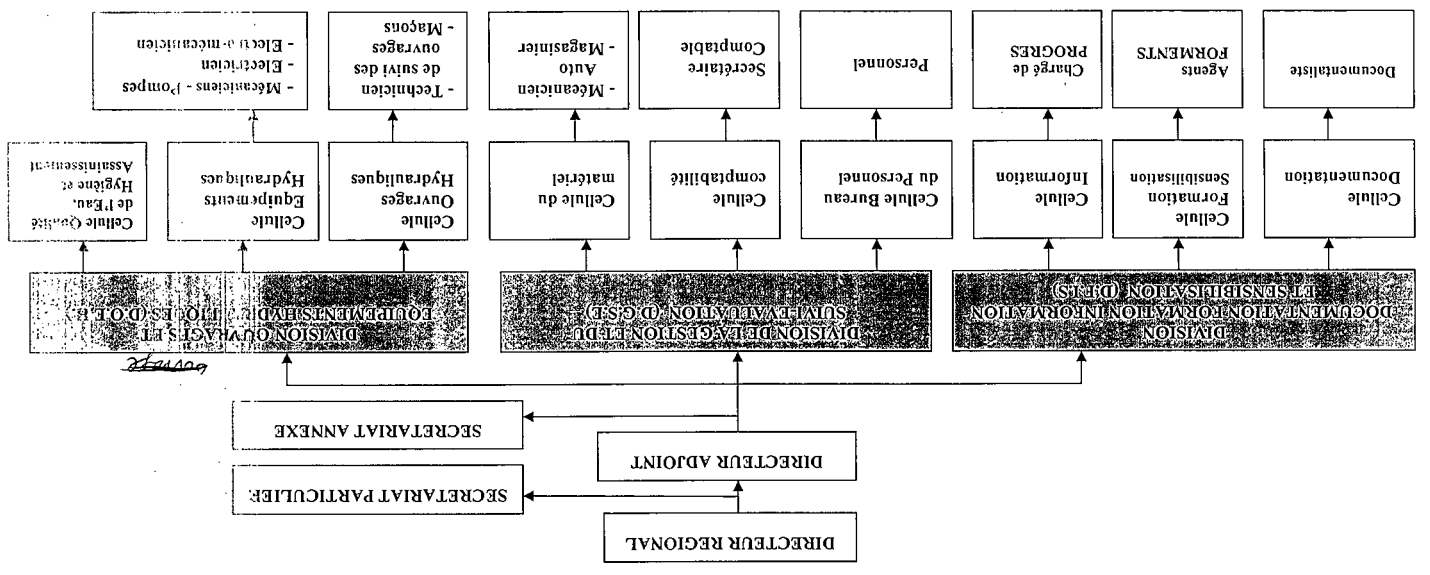
La Division Ouvrages et Equipements Hydrauliques est chargée de :

- la gestion du bon fonctionnement des infrastructures d'eau et d'assainissement ;
- la mise en œuvre des mesures de conservation des ouvrages d'hydraulique villageoise ;
- la gestion rationnelle des équipements hydrauliques (pompes, échelles,...)
- la formation, l'encadrement et du suivi des mécaniciens pompes et des artisans réparateurs ;

Elle comprend :

- la cellule ouvrages hydrauliques ;
- la cellule équipements hydrauliques ;
- la cellule qualité de l'eau, hygiène et assainissement.

**ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
RÉGION DES PLATEAUX**



A.B ADJAMA

LE DIRECTEUR RÉGIONAL

Les cellules de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement sont animées par des personnes ressources compétentes.
La présente attribution et organisation est complétée par un organigramme et sera publiée partout où besoin sera.

LISTE NOMINATIVE COMPLETE DES AGENTS DE L'HYDRAULIQUE/PLATEAUX

No	NOM ET PRENOMS	MATRICULE	NIVEAU D'ETUDE	POSTE OCCUPE	ACTUELLEMENT
1	ADJAMA AYO BOHI	042169-K	Ingénieur Hydro Technicien	Directeur Régional	
2	ABBEY KOKOU TÈVI	500334-G	CFA Plomberie	Mécanicien pompe	
3	ABOULAYI SAHADOU	500335-R	BEP	Agent Forment	
4	ADINNESSI KOFFI ADEIMA	500336-S	CEPE-CFA Dactylo	Secrétaire	
5	AFATCHAO KOMLAN	500337-B	Perm. de conduire	Agent d'entretien	
6	ALI AGALEZ	500341-P	CEPD	Magasinier	
7	ALIOU-MOUSSA LYSS SOULEMAN	500342-Y	Perm. de conduire	Mécanicien pompe	
8	ALLOU BAGNABAN WÉDÉ	039138-C	CEPE	Agent d'entretien	
9	ALONOU BIEWOUSSI	500343-H	Perm. de conduire	Chauffeur	
10	AMANGA KODJO KOUA BYANSSA	500324-W	BEP SDC	Secrétaire	
11	AMGBLEAME IYA	500325-F	BEP + Attestation dactylo	Secrétaire	
12	ANASSAN KOMLAN	500327-Z	BAC2 D	Agent Forment	
13	ATAKPAMEY KOMIVI	500329-K	BAC2 D	Agent Forment / DRA	
14	ATAMBA ASSÈHAM GATZARO	500330-U	CEPE	Planton	
15	AVOCHINOU MAWUSSI KOSSI	500331-D	Matrise en Gestion	Gestionnaire	
16	BONFOH FOUSSENA	500332-N	CAP EB	Employé de bureau	

B.P. 139 - Tél. 440-02-45 - Fax : 440-03-53 E-mail : dret@plateaux.tg - ATAKPAME

17	EGBADE KOKOU	038928-A	BAC2 A	Employé de bureau
18	FIDEGNON N'DAMIKOU	500333-X	CEPD	Gardien
19	KULO AKEY	500401-K	CAP Soudure	Chauffeur
20	MISSAH KOSSI	500402-U	CFA Maçonnerie	Magon
21	PALABE YÉDOULAN	500319-H	CFA Electricité	Agent Forment
22	SANNI KOMLANVI	500321-T	BAC2 D	Agent Forment
23	SANNI GANOU	500320-J	BAC2 G2	Agent Forment
24	SANNI MAMOUNDOU	500322-C	CEPE + CFA Magasinage	Magasinier
25	TCHANDIKOU KOSSI	500561-T	CEPE	Magasinier
26	TINE KOSSI	500562-C	CAP Electricité	Electricien Bâtiment
27	TINEH AKOSSWA	500563-M	BEP	Employé de bureau
28	WOLOU-DJELE AKISSI IDIDON	500564-W	CAP Maçonnerie	Magon
29	WOTOR KOMIVI AMEWUGA	042179-V	Matrise en Sociologie	Chief Division DFIS

Fait à Atakpame, 16-11-09

Le Directeur Régional

A. B. ADJAMA

10/29 Df

ETAT DES LIEUX DES SECTEURS DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU DANS LA REGION DES PLATEAUX

INTRODUCTION

La Région des Plateaux est la plus vaste des cinq régions économiques du Togo, 17.225Km² soit 30,3% de la superficie totale du Togo. La Région est dominée à l'Est par les plaines centrales, à l'Ouest par les Plateaux, zone à dominance montagneuse et qui constitue un réservoir inépuisable de sources et de cours d'eau. Au plan des ouvrages hydrauliques, on enregistre :

- Au niveau régional
 - Au total, 1 455 points d'eau modernes ont été réalisés dont 698 sont fonctionnels, soit 48%, c'est-à-dire un taux de panne et d'abandon de 52%, pour une population rurale d'environ 1 084 927 habitants. Ce parc est composé de :
 - 1 375 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) ;
 - 50 minis adductions d'eau villageoise (mini AEV) ;
 - 5 postes d'eau autonome (PEA) ;
 - 25 puits modernes avec PMH;

Le taux élevé de panne est dû au fait de l'inexistence de pièces de rechange des pompes de type Monitor , UPM , Deplechin , et Uproma abondantes dans la région des plateaux-

1.2 – Répartition des équivalents points d'eau (EPE) et taux de desserte par Préfecture et Sous-préfecture

La capacité de desserte en eau potable de ces différentes infrastructures physiques varie suivant les types. Au Togo, la norme de desserte est de : 1 point d'eau pour 250 habitants, ce qui correspond à 1 Equivalent Point d'Eau (EPE).

Ainsi :

- Un forage ou un puits équipé d'une pompe à motricité humaine pouvant desservir 250 habitants correspond à 1 EPE ;
- Une borne fontaine pouvant desservir 500 habitants correspond à 2 EPE ;
- Un poste d'eau autonome pouvant desservir 1 000 habitants correspond à 4 EPE.

Sur cette base, la répartition des besoins en points d'eau par préfecture et sous préfecture dans la Région des Plateaux se présente comme indiqué dans le tableau suivant :

TABEAU DE LA REPARTITION DES BESOINS EN POINTS D'EAU PAR PREFECTURE ET SOUS PREFECTURE DANS LA REGION DES PLATEAUX

PREFECTURE ET SOUS-PREFECTURE	POPULATION ESTIMEE (2007)	EXISTANTS		TOTAL EPE		TAUX DE PANNE %	BESOIN EPE EN 2010 52%	BESOINS EPE TOTAL 100%
		FONCTIONNELS	EN PANNE	EN	EN PANNE			
AGOU	95 690	146	75	71	48	52	236	236
AMOU	100 035	156	70	86	55	52	244	244
DANYI	41 618	9	8	1	11	78	157	157
EST-MONO	80 374	243	159	84	34	0	78	78
HAHO	197 454	272	179	93	34	138	517	517
KLOTO	65 397	40	15	25	62	96	221	221
MOYEN-MONO	76 499	97	64	33	63	62	208	208
OGOU	203 664	336	242	94	34	88	478	478
S/P AKEBOU	54 564	15	5	10	66	98	203	203
S/P KEPE AKATA	74 009	144	48	96	66	10	152	152
WAWA	95 623	104	29	75	72	95	278	278
REGION	1.084 927	1.584	894	670	42	769	2.772	2.772

Il ressort des données confinées dans ce tableau ce qui suit :

➤ Au plan régional

- ✚ Pour une population de 1 084 927 habitants, il existe au total 1.584 Forages dont 894 sont fonctionnels et 670 en panne, soit un taux de panne de 42%.
- ✚ Pour satisfaire les besoins de l'ensemble de cette population en eau potable à l'horizon 2010, il faudrait doter la région de 769 nouveaux forages et réhabiliter environ 500.
- ✚ Par rapport à ce besoin, le taux de desserte actuel est de 38%.

Topographie, climat et hydrographie

Du point de vue topographique et climatique, on distingue généralement trois zones :

- la zone des plateaux (altitude 600 à 1000 m) englobe une partie des préfectures de l'Amou, de Danyi, Wawa et le Nord de Kloto.

Elle est caractérisée par un relief montagneux, des vallées encaissées et des zones tabulaires. Il y règne un climat de "montagne" avec une pluviométrie de 1 300 à près de 1 600 mm par an et deux saisons sèches : une courte de 1 à 2 mois allant de juillet à août et une plus longue allant de novembre à février.

- la zone des piémonts, caractérisée par une succession de plaines et de collines limitée à l'ouest par le Litimé (Wawa) et à l'est par l'axe routier Atakpamé-Kpalimé.

Le climat et la pluviométrie sont comparables à ceux de la zone de plateaux mais caractérisés par la petite saison sèche plus marquée et supérieure à deux mois.

- la pénéplaine, au relief peu marqué (altitude 70 à 250 m) couvre les préfectures de Haho et de l'Ogou et le Sud de celle de Kloto.

Elle est caractérisée par un climat humide avec deux saisons des pluies (environ 1 000 à 1 300 mm) par an et 3 à 4 mois de saison sèche. Cette saison, dans la partie septentrionale, peut s'étaler sur 5 à 6 mois.

La partie montagneuse de la zone du Projet est riche en eaux de surface. La plaine est parcourue par plusieurs cours d'eau, notamment le fleuve Mono et ses affluents. La superficie du bassin versant de ce fleuve est de l'ordre de 21300 km² soit près de 37.5% du territoire national. Au niveau du barrage de Nangbéto, le débit d'écoulement en période de hautes eaux (juillet à octobre) est estimé à 80 m³/s.

Deux rivières côtières le Zio et le Haho prennent leur source respectivement dans la terminaison Sud des monts Togo et Haïto

Géologie

La Région des Plateaux est constituée essentiellement par le socle cristallin et cristallophyllien limité au Sud par une ligne passant par Tsévié et Kouvé.

On distingue globalement trois unités structurales.

- L'unité de l'Atakora (Monts Togo) qui comprend d'Ouest en Est :
 - la zone de Badou, dite des 'collines frontales' composée de schistes à faciès Kanté et de quartzites ;
 - L'unité des Monts Togo, constituée de quartzites, de micaschistes et de gneiss.
- La zone basique à ultrabasique d'Agou-Atakpamé est caractérisée d'une part par un "ensemble métamorphique imbriqué" correspondant à une association de roches métamorphiques du socle (gneiss divers et amphibolites) et de couverture "atacorienne" (quartzites, micaschistes, gneiss, dolomies cristallines) et d'autre part par l'abondance des roches basiques à ultra-basiques (ortho amphibolites serpentinites, schistes verts) et la présence de roches vertes plus au moins métamorphisées sous forme de lentilles et de filons.
- L'unité de la pénélaine bénino-togolaise à laquelle se rattache le complexe anatectique de Kpalimé-Amlamé situé entre l'unité des Monts Togo et la zone d'Agou-Atakpamé. Elle comprend d'ouest en est :
 - Le complexe anatectique Kpalimé-Amlamé constitué de granitoïdes calco-alcalins, de migmatites et de gneiss ;
 - Le complexe métamorphique d'Anié, formé essentiellement d'une série de gneiss amphibolitique rubané au sein de laquelle apparaissent des massifs de métadiorites de pyroxénites et d'amphibolo-pyroxénites. Une bande de micaschistes et de quartzites atacorienes est pincée tectoniquement dans la partie ouest du complexe métamorphique d'Anié ;
 - La formation gneisso-métamorphique centrale, est constituée de gneiss à biotite et amphibole, de gneiss à biotite et muscovite, de migmatite et de roches plutono-métamorphiques.

Hydrogéologie

Les aquifères du socle sont principalement représentés par les nappes de fissures et des altérites surmontant la roche saine.

Le socle cristallin et métamorphique de la zone du projet est constitué essentiellement de roches compactes et imperméables.

Dans les formations du socle les perméabilités sont très faibles, l'existence d'eau souterraine est conditionnée par la présence de zones fracturées et la productivité des forages est très fortement liée au degré de fracturation des roches. Dans ces aquifères discontinus, pour l'implantation des ouvrages, l'utilisation des méthodes géophysiques est presque toujours nécessaire. Ces études seront réalisées par l'ingénieur conseil.

Les données existantes provenant des projets d'hydraulique villageoise antérieurs permettent de situer :

- les niveaux statiques à une profondeur comprise entre 10 et 20 mètres.
- les arrivées d'eau à des profondeurs de 30 à 50 mètres

Le débit des forages réalisés dans ces formations de socle varie généralement de 0,5 à 10 m³/h.

Seront considérés comme productifs :

- forages pour pompe à motricité humaine, ouvrages dont le débit est \geq à 0,8 m³/h ;
- forages pour adduction d'eau villageoise, ouvrages dont le débit est \geq à 5 m³/h.

Dans certains cas ces minima pourront être adaptés, en accord avec le Maître d'Ouvrage, à la situation socio-économique de la communauté bénéficiaire.

I- SITUATION DE L'AEP EN VUE DE L'ATTEINTE DES OMD (2015) 64%

Points d'eau fonctionnels

MILIEU	NBRE D'OUVRAGES	BESOIN EN OUVRAGES	
		(52%) 2010	(64%) 2015

2007			
RURAL	1478 Forages	2402 Forages	2956 Forages
SEMI-URBAIN	45 Mini AEP	58 Mini AEP	80 Mini AEP
URBAIN	Cinq sur douze chefs lieux de préfectures disposent de système d'AEP	-	Douze chefs lieux de préfectures disposent de système d'AEP

Réhabilitation des points d'eau

Pour maintenir le cap des 32% de taux de desserte en eau de 2007 il est prévu par le rapport pour l'atteinte des OMD 398 forages équipés de pompes à motricité humaine en milieu rural et certains minis AEP des centres Semi- Urbains.

L'analyse de tableaux ci-dessus donne les résultats ci après :

La région des plateaux a besoin entre 2007 et 2010 de (2402 -1478) **924 forages** à motricité humaine et de (58 – 45) **13 mini AEP**.

Et pour l'atteinte des OMD (horizon 2010-2015) de **554 forages** à motricité humaine contre **22 mini AEP**

Travaux en cours de réalisation

La région des plateaux bénéficie actuellement du Projet de Réhabilitation et de Création de Points d'Eau (PRCPE) cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD) et l'Etat Togolais. Il est prévu la réalisation de :

- Réalisation de 170 nouveaux forages équipés de pompes à motricité humaine
- Réhabilitation de 100 anciens forages
- La construction de 15 mini-AEP
- L'aménagement de 15 source d'eau

A la date d'aujourd'hui **162** forages ont été réalisés et **50** anciens réhabilités L'appel d'offre pour la construction de **8** mini- AEP est actuellement lancé

Certains partenaires et ONG ont réalisé au cours de ces deux années **79** forages équipés de pompes à motricité humaine

A partir de ce qui précède et pour atteindre les OMD en 2015 il faut d'ici fin 2010

- réaliser [924 – (162 + 79)] = **683** forages équipés de pompes à motricité humaine et réhabiliter encore **348** anciens forages en milieu rurale
- construire **5** mini- AEP dans les centres semi urbains
- Renforcé la production et les réseaux de distribution d'eau de la TdE dans les Cinq chefs lieux de préfectures pourvues d'AEP

A l'horizon 2010-2015 prévoir ce qui suit :

- Milieu rural : réaliser **554** forages équipés de pompes à motricité humaine tout en minimisant les pannes de pompes
- milieu semi urbain construire **22** mini AEP
- milieu Urbain pourvoir dans les **trois (3)** chefs lieux de préfectures restantes de système d'AEP il s'agit de Gadzépé, Kougnohou et Adeta.

Les programmes prévus dans la région

Les programmes suivants sont prévus dans la région des plateaux dont certains sont très imminents.

-Le programme d'hydraulique rurale dans les régions maritimes et des plateaux financé par le Fond STABEX
150 forages dans la région maritime et une **(1)** mini AEP dans la région des plateaux. **Anié** est la ville bénéficiaire de ce programme dans la région des plateaux (milieu urbain) . La sélection de l'ingénieur conseil est déjà fait et l'APD est en cours de finalisation.

-Le programme d'hydraulique rurale et semi urbain dans les cinq régions du Togo financé par le groupe ELISA
39 forages équipés de pompes à motricité humaine et de 15 mini AEP ; les localités bénéficiaires ne sont pas encore identifiées

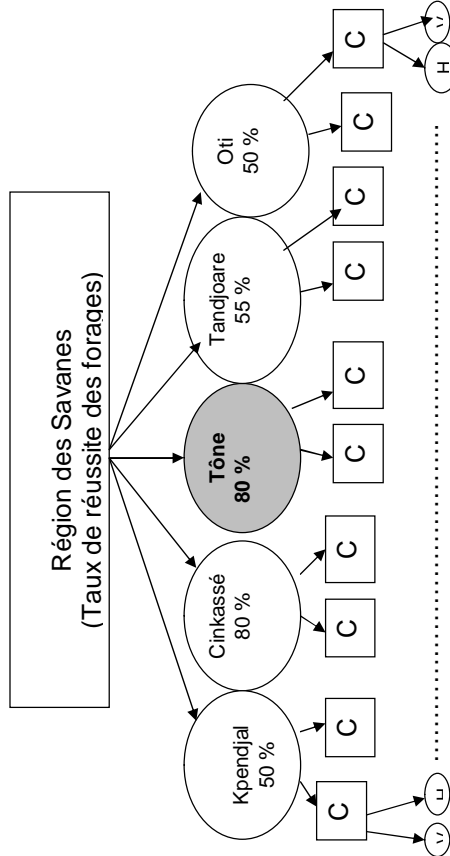
- Le programme d'alimentation en eau potable des hôpitaux de AGBANDI, TADO et TANDJOUARE financé par le groupe ELISA dont **TADO** en Région des plateaux

- L'alimentation en eau potable des trois chefs lieux de préfectures de la région des plateaux financés par la BADEA (milieu urbain)
Construction de système d'AEP à Danyi, Tohoun et Elavagnon

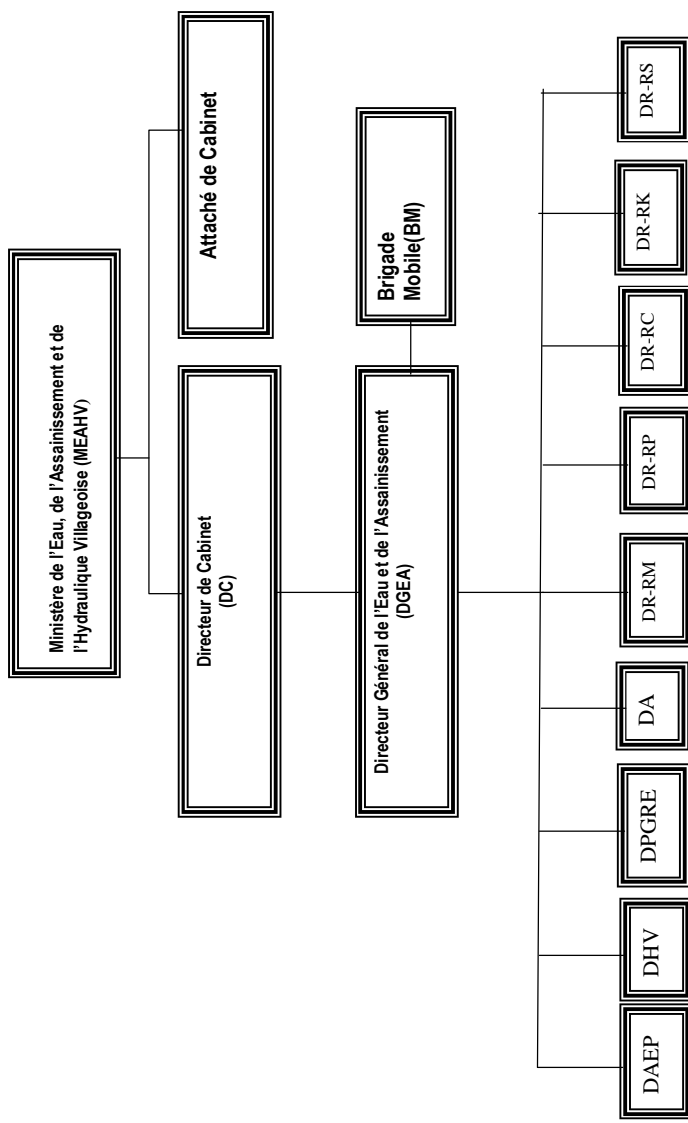
REPONSES AU QUESTIONNAIRE

I. Sur les conditions arrières du projet demandé et les informations générales
1. Système administratif

Sur le plan administratif, la région des Savanes comprend 5 préfectures et chaque préfecture est subdivisée en cantons. Au total, **62** Cantons dont **16** dans Tône, **15** dans Tandjoaré, **15** dans Oti, **8** dans Kpendjal et **8** dans Cinkassé. Enfin, chaque canton comprend plusieurs villages et hameaux (voir schéma). Tône est chef lieu de la région des Savanes.



C = canton
V = village
H = hameau



DA : Direction de l'Assainissement, DAEP : Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable, DPGRE : Direction de la Planification et de la Gestion des Ressources en Eau, DHV : Direction de l'Hydraulique Villageoise, DR : Direction Générale, DR-RM : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise - Région Maritime, DR-RP : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise - Région des Plateaux, DR-RC : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise - Région Centrale, DR-RK : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise - Région de la Kara, DR-RS : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise - Région des Savanes

La Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement (DREA)

La Direction régionale de l'Eau et de l'Assainissement dans Tône à Dapong, intervient dans toutes les préfectures. Les Agents Forment de la DREA sont basés dans les préfectures. En dehors des Agents Forment, il existe des Artisans Réparateurs de pompe (25 AR) qui sont dans les cantons et villages. Chaque artisan réparateur couvre en moyenne 45 villages qui constituent sa zone d'intervention pour les réparations.

La nouvelle politique en matière d'approvisionnement en eau potable et assainissement assiste sur l'implication du secteur privé pour assurer l'entretien des ouvrages hydrauliques. Cela signifie que l'Etat doit se désengager progressivement.

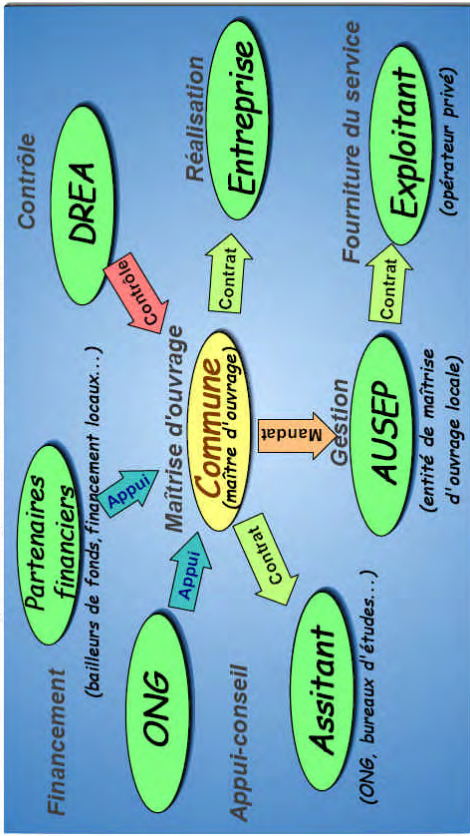
En milieu rural, ce sont les Artisans Réparateurs qui interviennent en cas de panne sur les pompes manuelles. Ce sont des acteurs privés, mais qui ont été formés par la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement (DREA). Pour des pannes dépassant leur niveau de compétence, c'est le mécanicien pompe de la DREA qui est censé intervenir. L'implication du service privé peut aider à améliorer le service et à répondre à la demande, c'est un avantage, car cela permet de faire travailler les professionnels.

En milieu semi-urbain, il est prévu de confier l'exploitation du réseau de Mini-Adduction d'Eau à un exploitant privé. Celui doit signer un contrat d'exploitation avec l'Association des Usagers d'Eau Potable ou avec la Commune.

En principe, les bénéficiaires sont responsables de l'entretien et de la maintenance des ouvrages. Pour assumer pleinement cette responsabilité, il faut qu'ils soient en position de maîtrise d'ouvrage.

Pour l'instant, c'est l'Etat (DGEA/MEAHV) qui assure la maîtrise d'ouvrage, qui est donc propriétaire des ouvrages hydrauliques, mais les bénéficiaires doivent s'approprier l'entretien et la maintenance de ces ouvrages. La maîtrise d'ouvrage sera transférée aux bénéficiaires lorsque la décentralisation sera effective et que les collectivités locales auront toutes les compétences.

Figure 2 : le positionnement des différents acteurs



2. Programmes sectoriels nationaux

Le DSRP-Intérimaire est en cours d'exécution. Une évaluation à mi-parcours pour la mise en œuvre du DSRP-Intérimaire vient d'être lancée.

Le DSRP-Complet a été adopté tout récemment par le Conseil des Ministres et Programme d'Actions Prioritaires (PAP) est en cours de validation.

3. ministère tutelle de l'Hydraulique et autres ministères liés à l'Hydraulique

Pour ce qui concerne le personnel de la DREANSavanes (Voir la liste ci-dessous)

- Budget annuel :
- Pour la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement :
 - 2005 et 2006 : Budget annuel = 2.5 millions de FCFA/an
 - 2007, 2008, 2009 Budget annuel = 10 millions de FCFA/an

Dans la mise en œuvre des projets d'hydraulique villageoise, les autres ministères impliqués sont :

- Le Ministère de l'Economie et des Finances, pour la signature de la Convention de Financement et dans les procédures de passation de marchés, de décaissement des fonds.

Mission d'étude préparatoire pour le projet AEPA en milieu rural et semi urbain les régions Maritime, Plateaux et savanes en République Togolaise. JICA, octobre 2009

- Le Ministère du Développement, de la Coopération, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, pour la planification et la réception des ouvrages réalisés.

LISTE DU PERSONNEL DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – SAVANES

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION	DIPLOMES
1	KONLANI Gninpale	Directeur Régional	Ing. Hydraulicien et spécialiste des ressources en eau Diplômé CEFEB en gestion des projets/programmes de développement
2	ALASSANI Hindou	Employée de Bureau	BEP - SDC
3	AZOTI Mahiresewa	Géologue	Maîtrise
4	DIBIAGOU Damégare	Gardien	-
5	KANTCHILIBA Kountondja	Chauffeur	Permis de conduire
6	KODJO Djandja Shérégnème	Agent-Forment	-
7	KOLANI Kangbèni Morni	Agent-Forment	-
8	KOLANI Kangnakidjoï	Chauffeur	Permis de conduire
9	KOLANI Yedoubam	Econom. Gestionnaire	Maîtrise en gestion
10	KOMBATE Bombome	Gardièn	-
11	KOMBATE Minguebibe	Electricien	CFA Electricien
12	KONGUE Yennhare	Chauffeur	Permis de conduire
13	KONKPELE K. Bapile	Chauffeur	Permis de conduire
14	KPEDZI K. Mawuna	Mécanicien-pompes	CFA Mécanique
15	LAMBONI T. Kouami	Chauffeur	Permis de conduire
16	LANTENE Komlan	Gardien	-
17	MOGOU Kountondja	Agent-Forment	-
18	MOUIDAGUETE Kantantai	Sociologue -Forment	Licence + C1 Maîtrise
19	NAKI Soulémana	Electricien	CAP Electricité
20	NANFANG Filyi	Comptable	BEPC + CAP Compl.
21	MASSOMA Moustapha	Magasinier	CFA Dactylographie
22	SAMBO Tchamba	Gardien	-

23	SANDJA Mardjoa	Mécanicien auto	Permis de conduire
24	SULLEY Azoumi	Agent d'entretien	CPD
25	TCHINDI Bonsa	Agent de renseignements	

Les Intervenants du secteur de l'eau

Plusieurs structures interviennent dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, soit sous forme statutaire, soit avec des activités ayant une incidence plus ou moins importante dans le secteur. D'autres entités contribuent à travers leurs activités au développement du secteur notamment le secteur privé, la société civile (ONGs et associations), les organismes de coopération et autres intervenants.

- **La Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement (DGEA)**

La Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement (DGEA) est divisée en trois directions : une direction de la planification et de la gestion des ressources en eau, une direction de l'approvisionnement en eau potable et une direction de l'assainissement.

La Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement est chargée des missions régaliennes suivantes : (i) proposer des éléments de *politique* nationale dans le secteur des ressources en eau, de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, (ii) élaborer et proposer la *législation* et la réglementation relatives aux ressources en eau, à la production, à la distribution, à la consommation de l'eau potable et veiller à leur application, (iii) élaborer et mettre en œuvre les *programmes* en matière de gestion des ressources en eau, d'approvisionnement en eau potable et assainissement ainsi que les programmes d'équipements publics dans les domaines de l'hydraulique, (iv) exercer la *tutelle* sur les entreprises publiques ou privées du secteur de l'eau et participer à l'élaboration des programmes d'investissement des entreprises publiques du secteur, (v) *gérer* les ressources en eau nationales et transfrontalières, (vi) étudier et proposer une *politique tarifaire* dans le secteur de l'eau.

- **La Direction de l'Aménagement et de l'Equipement Rural (DAER)**

La DAER relève du ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la pêche. Elle a pour mission la rationalisation, le contrôle et la préservation des ressources naturelles agricoles, pastorales et halieutiques des espaces de production. Sur la base des inventaires et des règles établis par elle, la DAER élabore les plans d'aménagement et les normes d'équipement visant à l'exploitation rationnelle de ces ressources et appuie leur réalisation. A ce titre elle :

- élabore les normes techniques, les cahiers de charge, les dossiers d'appels d'offre etc. relatifs à l'exécution de projets d'infrastructures rurales ;
- assure le contrôle et suivi des travaux et réalisation des projets d'aménagement hydro-agricoles (barrages, périmètres irrigués,

aménagements de bas-fonds, etc.) et ceux destinés à l'alimentation en eau des zones rurales ;

- contrôle l'exploitation des eaux de surface en milieu rural et participe à toutes les instances de réflexion relative à l'utilisation et gestion de l'eau ;
- appuie la gestion des périmètres irrigués et des aménagements des bas-fonds ;
- étudie la protection des bassins versants des zones aménagées et à aménager et étudie l'impact des aménagements sur l'environnement ;
- définit et applique la législation agro-foncière, étudie et contrôle le cadastre rural ;
- intervient en matière des plans des terrains ruraux, de mécanisation agricole, de diffusion d'innovations, etc.

- **La Direction Générale de la Santé (DGS)**

Elle dépend du ministère de la santé et intervient dans le secteur de l'eau à travers :

- la Direction des Soins de Santé Primaire et de la Population, et en particulier sa Division de la Salubrité Publique et du Génie Sanitaire (DSPGS) qui comprend un service de salubrité publique et un service de génie sanitaire,
- sa Division de la Santé Communautaire qui a en charge le Service d'Information, d'Education et de Communication (SNIEC) et,
- l'Institut National d'Hygiène (INH) qui comprend un laboratoire de contrôle de la qualité des eaux et des substances polluantes de l'environnement

- **La Direction de l'Environnement (DE)**

Elle dépend du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MIERF) et est chargée de la préservation de la qualité des ressources en eau et de l'assainissement.

- **La Direction de la Météorologie Nationale (DMN)**

La DMN est chargée de la gestion et l'exploitation de tout le réseau de la météorologie nationale – réseau synoptique, réseau climatologique, réseau pluviométrique, réseau hydro-météorologique et bio-climatologique ;

- **La Direction des Recherches Géologiques et Minières & la Direction des Laboratoires Miniers et Pétroliers**

Ces deux directions relèvent du ministère chargé des mines : la première est chargée, à travers sa Division de l'Hydrogéologie – Géophysique – Sondage (HGS), des travaux d'études et de recherche sur les eaux souterraines ; la seconde est chargée, à travers sa Division des Laboratoires de Chimie – Géochimie, d'analyses physico-chimiques.

- **La Société Togolaise des Eaux (TdE)**

La Régie Nationale des Eaux du Togo (RNET) a été créée par décret N° 065/177 du 10 décembre 1965. Elle a été transformée en Société Togolaise des Eaux (TdE) en

2003. Il s'agit d'une société à gestion autonome possédant un Conseil d'Administration et un Conseil de Surveillance. En janvier 2004, un contrat d'exploitation de 10 ans a été signé entre l'Etat togolais et la TdE, qui gère le patrimoine de l'Etat.

La TdE a pour missions de :

- mettre à la disposition du plus grand nombre possible de ménages et d'opérateurs économiques en milieu urbain, une eau de qualité en quantité suffisantes et au moindre coût ;
- assurer la collecte et l'évacuation des eaux usées (essentiellement eaux ménagères et eaux usées) dans les agglomérations urbaines où les équipements existent (soit Lomé uniquement).

- **Les Communes**

Les communes relèvent du ministère chargé des collectivités territoriales. Elles disposent en principe de services techniques pour la gestion de la voirie, de l'assainissement individuel, du ramassage des ordures ménagères, et du curage des installations de drainage d'eaux pluviales. Elles sont aussi chargées de la gestion des latrines publiques.

- **La société civile**

A côté des institutions étatiques, les ONG, les associations à la base et les confessions religieuses et le secteur privé mènent également des actions non négligeables dans les domaines de l'hygiène, de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, la réalisation des travaux de construction de petites installations d'approvisionnement en eau potable, l'exploitation et la maintenance des ouvrages hydrauliques.

La société civile est en principe plus près des populations et connaît leurs problèmes. Ses actions sont conduites généralement avec l'adhésion et la participation des usagers.

- **Le Comité National de l'Eau**

Le Comité National de l'Eau (CNE) est un comité interministériel créé par décret n° 70-161/PR du 14 septembre 1970. Il est placé sous l'autorité du ministre en charge des ressources hydrauliques, et chargé de suivre les activités relatives à l'eau sur toute l'étendue du territoire national.

Ces attributions portent sur :

- l'inventaire de toutes les études et réalisations hydrauliques ;
- la définition du programme des installations hydrauliques sur l'ensemble du territoire ;
- la coordination des études et des programmes relatifs au secteur de l'eau ;
- l'élaboration et l'application d'une réglementation pour l'utilisation et la protection des eaux du Togo, etc.

Le CNE est composé de représentants des institutions techniques ayant des activités à forte implication dans le secteur de l'eau.

- **Le Comité Interministériel de Pilotage de la Politique et des Stratégies Nationales de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (CIP)**

Créé par arrêté n° 019/MEMEPT/DGH du 25 juin 2001, le CIP/GIRE a pour rôle de :

- suivre dans le détail l'élaboration et la mise en place d'une politique et des stratégies nationales de gestion intégrée des ressources en eau ;
- veiller à la mise en œuvre par le Gouvernement du programme prioritaire ;
- fournir périodiquement un rapport d'avancement des activités du processus au Comité Ministériel de Suivi (CMS), lequel n'a jamais été créé.

Le CIP/GIRE est composé de représentants désignés par les autorités compétentes des départements et institutions impliquées dans le secteur de l'eau :

- Direction Générale de l'eau et de l'assainissement,
- Direction Générale des Mines et de la Géologie,
- Direction Générale de la Santé Publique,
- Direction de l'Environnement,
- Direction de la Météorologie Nationale,
- Direction de l'Aménagement et de l'Équipement Rural,
- Société Togolaise des Eaux,
- Direction Générale du Plan et du Développement.

- **Le Partenariat National de l'Eau de l'Eau (PNE-Togo)**

Le PNE -TOGO est une Organisation Non Gouvernementale dont l'ambition est de réunir tous les acteurs du domaine de l'eau autour de l'objectif essentiel qu'est la GIRE. Il est un cadre privilégié pour un dialogue permanent et innovateur entre les différents acteurs.

- *Nombre de forages commandés chaque année par le MEAHV*

Tableau 2: Comparaison en 2007 de résultats des diverses enquêtes démographiques.

Division administrative	Enquête EDS (croissance de 2,4%)		Enquête DESA (hors Lomé)		Inventaire Point d'Eau par la DGEA		Etat rapport TDE		
	Population rurale	Population urbaine	Population totale	Population recensée	Population estimée	Population combinée	Population rurale	Population urbaine	Population totale
Centrale	101 800	7 200	109 000	129 159	130 483	129 664	0	0	0
BUTTA	114 600	21 400	136 000	142 478	147 778	143 293	311 480	24 644	336 034
SOTOUBOUA	59 400	21 600	81 000	78 751	81 698	75 679	69 000	28 535	97 535
TCHAMBA	69 400	107 600	177 000	110 702	111 178	105 831	61 583	144 555	206 138
TCHAKOUJO	338 200	157 800	496 000	461 090	471 038	454 467	442 073	197 634	639 707
Sous total	33 600	18 400	52 000	36 850	36 938	36 974	26 330	23 809	50 139
Kara	80 300	25 700	106 000	84 854	113 697	88 847	172 296	39 264	211 519
BASSAR	58 800	7 100	65 900	68 678	72 710	59 279	52 146	12 879	65 025
BAKPEPE	68 800	6 200	75 000	71 259	90 538	79 389	28 661	7 750	36 411
DOUFELGOU	59 700	24 300	84 000	75 656	105 532	62 077	56 253	31 427	87 680
KEPANE	62 300	9 700	72 000	68 387	87 480	73 152	43 906	12 181	56 087
KOZAH	112 700	101 300	214 000	138 300	120 660	131 527	46 200	93 015	138 215
Sous total	476 300	192 700	669 000	543 882	627 174	531 245	479 743	230 325	700 067
Maritime	87 300	5 700	93 000	102 259	168 016	114 295	0	0	0
AGOU	0	414 000	414 000	176 061	248 186	196 920	1 407 481	1 438 913	2 847 394
LACS	203 300	25 700	229 000	149 095	175 311	125 688	139 905	34 857	174 762
SIP AFAGNAN	189 500	20 500	210 000	93 491	109 260	94 878	0	0	0
VO	142 400	18 600	161 000	229 869	349 903	250 264	158 489	19 256	177 754
YOTO	142 400	18 600	161 000	164 263	225 038	118 223	153 570	14 420	167 989
Communes Lomé	0	893 000	893 000	0	0	0	0	0	0
ZO	214 400	47 600	262 000	212 661	342 627	213 679	300 287	62 742	363 029
Total	846 900	1 495 100	2 342 000	1 127 799	1 618 354	1 113 947	2 159 742	1 571 188	3 730 928

EDS= Enquête Démographique sur la Santé
DESA= Direction des Etudes et Statistiques Agricoles

Mission d'étude préparatoire pour le projet AEPA en milieu rural et semi urbain les Régions Maritime, Plateaux et savanes en République togolaise. JICA, octobre 2009

Division administrative	Forage PMH		Puits PMH		AEP		PEA	
	Fonct	Panne	Fonct	Panne	Fonct	Panne	Fonct	Panne
Centrale	177	22	16	32	2	0	4	1
BUTTA	231	39	14	26	3	0	10	5
SOTOUBOUA	119	21	4	13	8	0	2	2
TCHAMBA	108	24	4	8	2	0	7	8
TCHAKOUJO	635	106	43	50	15	0	23	16
Sous total	32	18	0	0	4	0	0	0
Kara	223	29	0	0	2	0	2	1
BASSAR	56	17	1	0	0	0	0	0
BAKPEPE	194	75	0	1	0	0	1	0
DOUFELGOU	83	28	1	1	3	0	3	0
KEPANE	90	30	1	0	1	0	1	0
KOZAH	192	40	2	0	2	0	2	0
Sous total	870	233	4	2	6	14	0	14
Maritime	168	84	0	0	5	0	5	0
AGOU	48	43	1	6	7	10	10	2
LACS	43	40	0	0	1	6	0	6
SIP AFAGNAN	7	21	0	0	0	2	0	2
VO	66	17	0	0	0	0	0	0
YOTO	236	149	0	0	6	0	6	1
Total	531	324	855	0	1	20	0	20
Plateaux	115	50	4	2	6	1	0	0
AGOU	10	19	0	0	0	0	0	0
MOYEN MONO	23	41	0	0	0	0	0	1
OGOU	173	87	3	0	3	4	0	4
SIP AKEBOU	1	9	0	0	0	0	0	0
SIP KPELE AKATA	33	38	0	6	5	1	6	0
WAWA	16	65	0	0	3	0	3	0
Total	605	466	1 071	9	14	23	44	6
Savanes	85	27	1	25	26	1	0	1
KPENDJAL	208	91	1	4	5	1	0	1
OTI	42	6	0	3	3	0	0	0
SIP CINKASSE	65	32	0	5	5	2	0	0
TANDJARE	163	61	1	17	18	5	0	5
TOLE	563	217	3	54	57	9	0	9
Total Togo	3204	1346	4550	59	121	180	102	6
Total	3204	1346	4550	59	121	180	108	39
Total	3204	1346	4550	59	121	180	108	39

Source: Mission OMD. Compilation enquête DGEA.

Tableau 2. Comparaison en 2007 des résultats des diverses enquêtes démographiques (suite)

Région	Division administrative	Préfecture	Chef-lieu	Enquête EDS (consistance de 2,4%)		Enquête DEBSA (hors Lomé)		Inventaire Point d'Eau par la DGEA		Extrait rapport TDE			
				Population urbaine	Population totale	Population hors Lomé	Population totale	Population communale	Population rurale	Population urbaine	Population totale		
Plateaux				ACOU	60 000	6 200	68 000	148 304	95 271	0	11 210	170 070	
				ANOU	59 500	6 200	65 000	148 307	94 621	158 860	0	0	0
				ANZOU	59 500	6 200	65 000	148 307	94 621	0	0	0	0
				BE	59 500	6 200	65 000	148 307	94 621	0	0	0	0
				BEKEMO	59 500	6 200	65 000	148 307	94 621	0	0	0	0
				BEKEMO	59 500	6 200	65 000	148 307	94 621	0	0	0	0
				BEKEMO	59 500	6 200	65 000	148 307	94 621	0	0	0	0
				BEKEMO	59 500	6 200	65 000	148 307	94 621	0	0	0	0
				BEKEMO	59 500	6 200	65 000	148 307	94 621	0	0	0	0
				BEKEMO	59 500	6 200	65 000	148 307	94 621	0	0	0	0
				BEKEMO	59 500	6 200	65 000	148 307	94 621	0	0	0	0
				BEKEMO	59 500	6 200	65 000	148 307	94 621	0	0	0	0
Savanes				AGOU	110 000	24 700	135 000	403 894	323 825	572 347	55 618	627 965	
				AGOU	110 000	24 700	135 000	403 894	323 825	572 347	55 618	627 965	
				AGOU	110 000	24 700	135 000	403 894	323 825	572 347	55 618	627 965	
				AGOU	110 000	24 700	135 000	403 894	323 825	572 347	55 618	627 965	
				AGOU	110 000	24 700	135 000	403 894	323 825	572 347	55 618	627 965	
				AGOU	110 000	24 700	135 000	403 894	323 825	572 347	55 618	627 965	
				AGOU	110 000	24 700	135 000	403 894	323 825	572 347	55 618	627 965	
				AGOU	110 000	24 700	135 000	403 894	323 825	572 347	55 618	627 965	
				AGOU	110 000	24 700	135 000	403 894	323 825	572 347	55 618	627 965	
				AGOU	110 000	24 700	135 000	403 894	323 825	572 347	55 618	627 965	
				AGOU	110 000	24 700	135 000	403 894	323 825	572 347	55 618	627 965	
				AGOU	110 000	24 700	135 000	403 894	323 825	572 347	55 618	627 965	
Total				3 181 200	2 155 000	5 337 000	4 833 000	3 979 290	5 000 249	2 256 852	7 257 099		
				3 181 200	2 155 000	5 337 000	4 833 000	3 979 290	5 000 249	2 256 852	7 257 099		
				3 181 200	2 155 000	5 337 000	4 833 000	3 979 290	5 000 249	2 256 852	7 257 099		
				3 181 200	2 155 000	5 337 000	4 833 000	3 979 290	5 000 249	2 256 852	7 257 099		
				3 181 200	2 155 000	5 337 000	4 833 000	3 979 290	5 000 249	2 256 852	7 257 099		
				3 181 200	2 155 000	5 337 000	4 833 000	3 979 290	5 000 249	2 256 852	7 257 099		
				3 181 200	2 155 000	5 337 000	4 833 000	3 979 290	5 000 249	2 256 852	7 257 099		
				3 181 200	2 155 000	5 337 000	4 833 000	3 979 290	5 000 249	2 256 852	7 257 099		
				3 181 200	2 155 000	5 337 000	4 833 000	3 979 290	5 000 249	2 256 852	7 257 099		
				3 181 200	2 155 000	5 337 000	4 833 000	3 979 290	5 000 249	2 256 852	7 257 099		
				3 181 200	2 155 000	5 337 000	4 833 000	3 979 290	5 000 249	2 256 852	7 257 099		
				3 181 200	2 155 000	5 337 000	4 833 000	3 979 290	5 000 249	2 256 852	7 257 099		

EDS= Enquête Démographique sur le Santé
DEBSA= Direction des Etudes et Statistiques Agricoles

Région	Division administrative	Préfecture	Points d'eau et EPE						Evaluation desserte										
			Nombre de localités	Total forage/PMH	Forage/PMH fonctionnel	Forage/PMH en panne	Total puits/PMH	Puits/PMH fonctionnel	Puits/PMH en panne	EPE - AEP fonctionnel	EPE - AEP en panne	EPE - FEA fonctionnel	EPE - FEA en panne	Population desservie	Population potentielle desservie	Population en % desserte	Potentiel desserte en EPE	EPE en %	
Centrale		BEUITA	19	77	67	10	9	8	16	0	8	4	61 493	27 768	45%	37%	114	48%	
		CHACHA	12	15	14	1	1	2	1	0	1	0	11 156	5 837	52%	29%	26	23%	
		TCHAMBA	12	145	30	115	12	3	2	116	0	24	39 706	31 741	79%	85%	125	14%	
		TCHACUQUO	24	305	249	56	30	11	19	208	0	68	56 426	144 632	39%	55%	667	82%	
		ASSOJ	5	17	11	6	0	0	0	0	0	0	10 680	8 469	79%	76%	51	11%	
		BANIR	4	66	58	8	0	0	0	14	0	0	41 008	13 474	33%	11%	9	16%	
		BANKEN	7	127	110	17	0	0	0	0	0	0	18 000	10 400	58%	0%	2	31%	
		DOUPELOU	14	65	47	18	1	0	0	0	0	0	30 418	12 571	41%	33%	66	54%	
		KERAN	5	16	9	7	1	1	1	6	0	0	19 187	3 250	17%	30%	13	52%	
		KOZANI	5	16	9	7	1	1	1	6	0	0	19 187	3 250	17%	30%	13	52%	
		KOZANI	6	297	242	55	3	2	1	68	0	4	163 978	80 698	49%	44%	372	57%	
		AVE	18	48	32	16	0	0	0	78	0	0	48 775	28 782	59%	47%	126	65%	
		GOLFE	32	11	3	8	0	0	0	22	0	0	128 217	6 437	44%	5%	33	7%	
		LACS	22	1	1	0	0	0	0	0	0	0	5 523	2 550	46%	0%	1	0%	
	Maritime		SIP AFAGNAN	19	13	13	0	0	0	0	0	0	0	86 874	8 260	9%	2%	3	7%
		YOTO	24	3	3	0	0	0	0	0	0	0	34 705	7 650	22%	1%	3	2%	
		ZIO	30	35	28	7	0	0	0	56	0	0	68 075	17 443	26%	24%	31	34%	
		TOTAL	168	115	73	42	0	0	0	164	0	0	468 145	60 822	13%	10%	281	16%	
		ASSOJ	14	38	15	23	1	1	1	16	0	0	27 652	17 474	63%	41%	14	17%	
		BANIR	4	2	2	0	0	0	0	110	0	0	8 103	8 451	104%	86%	12	28%	
		EST MONO	15	31	21	10	4	0	1	12	0	0	10 092	4 831	48%	34%	28	17%	
		SIP AKEBOU	15	31	21	10	4	0	1	12	0	0	10 092	4 831	48%	34%	28	17%	
		HATO	15	31	21	10	4	0	1	12	0	0	10 092	4 831	48%	34%	28	17%	
Plateaux		KLOLO	5	9	9	0	0	0	0	0	0	15 183	9 693	63%	53%	5	13%		
		KLOLO	5	9	9	0	0	0	0	0	0	15 183	9 693	63%	53%	5	13%		
		OGAJI	18	38	23	15	2	0	0	36	0	0	66 767	18 398	28%	26%	6	28%	
		SIP AKEBOU	5	3	1	2	0	0	0	0	0	10 944	7 500	7%	2%	3	7%		
		SIP AKEBOU	5	7	4	3	0	0	0	70	0	0	21 844	7 135	33%	30%	7	31%	
		SIP AKEBOU	5	7	4	3	0	0	0	70	0	0	21 844	7 135	33%	30%	7	31%	
		SIP AKEBOU	5	7	4	3	0	0	0	70	0	0	21 844	7 135	33%	30%	7	31%	
		WAWA	10	122	80	42	0	0	0	118	0	0	37 800	15 721	41%	59%	14	16%	
		WAWA	10	122	80	42	0	0	0	118	0	0	37 800	15 721	41%	59%	14	16%	
		KPENJIAL	10	16	9	7	0	0	0	46	0	0	20 850	2 760	13%	6%	6	13%	
		OTI	18	48	38	10	1	0	0	5	0	0	45 400	10 000	22%	17%	5	23%	
Savanes		SIP CHIKASSIE	5	10	9	1	0	0	1	0	0	9 277	2 750	30%	24%	11	30%		
		SIP CHIKASSIE	5	10	9	1	0	0	1	0	0	9 277	2 750	30%	24%	11	30%		
		FANDOABRE	12	15	14	1	0	0	0	2	0	0	29 185	5 250	18%	21%	21	24%	
		FANDOABRE	12	15	14	1	0	0	0	2	0	0	29 185	5 250	18%	21%	21	24%	
		TOTAL	102	120	91	29	11	0	11	14	0	0	248 428	36 860	15%	11%	145	15%	
		TOTAL	515	1 019	753	266	49	16	33	322	0	76	68	1 417 441	413 666	29%	24%	2 134	38%
		TOTAL	515	1 019	753	266	49	16	33	322	0	76	68	1 417 441	413 666	29%	24%	2 134	38%
		TOTAL	515	1 019	753	266	49	16	33	322	0	76	68	1 417 441	413 666	29%	24%	2 134	38%

Mission d'étude préparatoire pour le projet AEPA en milieu rural et semi urbain les Régions Maritimes, Plateaux et savanes en République Togolaise. JICA, octobre 2009

Mission d'étude préparatoire pour le projet AEPA en milieu rural et semi urbain les Régions Maritimes, Plateaux et savanes en République Togolaise. JICA, octobre 2009

Tableau 3: Nombre et coûts des systèmes d'approvisionnement en eau potable à aménager en milieu semi-urbain pour atteindre l'OMD

Division administrative	Projet	Desserte milieu rural 2007			Heizon 2007-2010			Heizon 2010-2015			Heizon 2015-2020				
		Population totale milieu semi-urbain	Population desservie en 2007	Taux de desserte en 2007	Population totale milieu semi-urbain 2010	Population à desservir à aménager	Nombre OMD	Coût estimé (FCFA)	Population à desservir à aménager	Nombre OMD	Coût estimé (FCFA)	Population à desservir à aménager	Nombre OMD	Coût estimé (FCFA)	
Centrale	BLITA	81.458	27.269	45%	65.939	8.440	2	2.000.000,00	74.298	10.438	3	3.000.000,00	46.000	62%	5.000.000,00
	CHAMBOVA	38.372	15.761	88%	37.441	1.510	0	0,00	38.374	2.916	0	1.000.000,00	39.373	84%	1.000.000,00
	KCHAMBOVO	56.429	23.921	58%	60.939	4.117	1	1.000.000,00	65.214	7.361	2	2.000.000,00	40.750	66%	3.000.000,00
	Total	235.954	144.952	61%	253.401	12.373	3	3.000.000,00	285.288	20.420	6	6.000.000,00	184.750	65%	9.000.000,00
	ASSOULI	10.630	8.459	79%	11.479	0	0	0,00	12.528	0	0	0,00	9.457	75%	0,00
	BOUSSA	11.001	1.500	14%	11.812	2.472	0	1.000.000,00	13.293	4.129	1	1.000.000,00	8.000	64%	2.000.000,00
	DANGPEN	1.500	313	21%	1.718	226	0	1.000.000,00	1.934	424	0	0,00	500	26%	0,00
	DOUHERGOU	30.418	12.871	42%	32.660	3.291	1	1.000.000,00	36.724	4.383	1	1.000.000,00	21.016	57%	2.000.000,00
	KOZAH	25.443	35.633	142%	31.118	4.506	0	0,00	31.331	11.913	3	3.000.000,00	54.626	65%	5.000.000,00
	Total	163.378	80.938	49%	174.427	14.700	4	4.000.000,00	197.814	24.300	6	6.000.000,00	119.442	61%	10.000.000,00
Maritime	AVE	48.778	26.829	55%	52.872	6.618	1	1.000.000,00	59.868	4.364	1	1.000.000,00	36.743	62%	2.000.000,00
	COLE	128.717	6.474	5%	135.974	37.452	3	3.000.000,00	152.988	53.174	15	15.000.000,00	93.934	66%	24.000.000,00
	EST MOUO	10.663	8.931	88%	10.953	900	0	0,00	12.182	1.534	0	1.000.000,00	8.531	79%	1.000.000,00
	HARD	59.997	7.760	13%	64.421	13.640	4	4.000.000,00	72.830	22.713	6	6.000.000,00	47.750	59%	10.000.000,00
	KOTO	18.103	9.063	50%	19.438	983	0	0,00	21.889	1.624	1	1.000.000,00	14.749	66%	1.000.000,00
	KOYEN MOUO	32.848	5.740	18%	34.988	1.838	0	2.000.000,00	38.368	11.386	3	3.000.000,00	24.450	59%	5.000.000,00
	MOUO	34.103	7.740	23%	37.243	1.141	0	0,00	41.958	57.742	10	10.000.000,00	69.000	69%	15.000.000,00
	MOUO	488.465	60.822	13%	50.672	104.629	30	3.000.000,00	568.955	174.381	50	5.000.000,00	345.324	61%	80.000.000,00
	MOUO	42.678	17.433	41%	45.800	4.345	1	1.000.000,00	51.578	7.241	2	2.000.000,00	30.228	59%	3.000.000,00
	MOUO	11.278	6.145	54%	12.211	569	0	0,00	13.748	829	0	0,00	7.000	51%	0,00
Plateaux	EST MOUO	10.663	8.931	88%	10.953	900	0	0,00	12.182	1.534	0	1.000.000,00	8.531	79%	1.000.000,00
	HARD	59.997	7.760	13%	64.421	13.640	4	4.000.000,00	72.830	22.713	6	6.000.000,00	47.750	59%	10.000.000,00
	KOTO	18.103	9.063	50%	19.438	983	0	0,00	21.889	1.624	1	1.000.000,00	14.749	66%	1.000.000,00
	KOYEN MOUO	32.848	5.740	18%	34.988	1.838	0	2.000.000,00	38.368	11.386	3	3.000.000,00	24.450	59%	5.000.000,00
	MOUO	34.103	7.740	23%	37.243	1.141	0	0,00	41.958	57.742	10	10.000.000,00	69.000	69%	15.000.000,00
	MOUO	488.465	60.822	13%	50.672	104.629	30	3.000.000,00	568.955	174.381	50	5.000.000,00	345.324	61%	80.000.000,00
	MOUO	42.678	17.433	41%	45.800	4.345	1	1.000.000,00	51.578	7.241	2	2.000.000,00	30.228	59%	3.000.000,00
	MOUO	11.278	6.145	54%	12.211	569	0	0,00	13.748	829	0	0,00	7.000	51%	0,00
	MOUO	10.663	8.931	88%	10.953	900	0	0,00	12.182	1.534	0	1.000.000,00	8.531	79%	1.000.000,00
	MOUO	18.103	9.063	50%	19.438	983	0	0,00	21.889	1.624	1	1.000.000,00	14.749	66%	1.000.000,00
Savanes	MOUO	34.103	7.740	23%	37.243	1.141	0	0,00	41.958	57.742	10	10.000.000,00	69.000	69%	15.000.000,00
	MOUO	488.465	60.822	13%	50.672	104.629	30	3.000.000,00	568.955	174.381	50	5.000.000,00	345.324	61%	80.000.000,00
	MOUO	42.678	17.433	41%	45.800	4.345	1	1.000.000,00	51.578	7.241	2	2.000.000,00	30.228	59%	3.000.000,00
	MOUO	11.278	6.145	54%	12.211	569	0	0,00	13.748	829	0	0,00	7.000	51%	0,00
	MOUO	10.663	8.931	88%	10.953	900	0	0,00	12.182	1.534	0	1.000.000,00	8.531	79%	1.000.000,00
	MOUO	18.103	9.063	50%	19.438	983	0	0,00	21.889	1.624	1	1.000.000,00	14.749	66%	1.000.000,00
	MOUO	32.848	5.740	18%	34.988	1.838	0	2.000.000,00	38.368	11.386	3	3.000.000,00	24.450	59%	5.000.000,00
	MOUO	34.103	7.740	23%	37.243	1.141	0	0,00	41.958	57.742	10	10.000.000,00	69.000	69%	15.000.000,00
	MOUO	488.465	60.822	13%	50.672	104.629	30	3.000.000,00	568.955	174.381	50	5.000.000,00	345.324	61%	80.000.000,00
	MOUO	42.678	17.433	41%	45.800	4.345	1	1.000.000,00	51.578	7.241	2	2.000.000,00	30.228	59%	3.000.000,00
Total Total	MOUO	17.867	6.221	35%	19.292	2.488	1	1.000.000,00	21.720	4.143	1	1.000.000,00	13.685	55%	2.000.000,00
	MOUO	20.860	2.250	11%	22.456	4.756	3	3.000.000,00	25.334	7.915	3	3.000.000,00	16.749	66%	3.000.000,00
	MOUO	38.461	13.180	34%	42.328	6.778	11	11.000.000,00	70.674	18.674	6	6.000.000,00	44.749	63%	9.000.000,00
	MOUO	9.272	2.250	24%	9.907	1.527	0	0,00	11.158	2.448	1	1.000.000,00	6.729	66%	1.000.000,00
	MOUO	177.135	12.240	7%	183.788	31.302	10	10.000.000,00	208.784	46.832	14	14.000.000,00	105.749	56%	35.000.000,00
	MOUO	248.268	38.180	15%	263.251	54.956	19	1.500.000,00	300.333	81.933	27	2.700.000,00	183.249	61%	42.000.000,00
	Total	1.417.441	413.695	29%	1.521.980	233.996	65	6.500.000,00	1.713.884	388.906	111	11.100.000.000	1.051.392	62%	17.600.000.000

es d'approvisionnement en eau potable à aménager en milieu rural pour atteindre l'OMD

Mission d'étude préparatoire pour le projet AEPA en milieu rural et semi-urbain les Régions Maritimes, Plateaux et savanes en République togolaise. JICA, octobre 2009

Mission d'étude préparatoire pour le projet AEPA en milieu rural et semi-urbain les Régions Maritimes, Plateaux et savanes en République togolaise. JICA, octobre 2009

Division administrative	Population rurale 2007	Desserte milieu rural 2007			Horizon 2007-2010			Horizon 2010-2015			Horizon 2007-2015				
		Population rurale 2007	Taux de desserte en 2007	Population rurale 2010	Population rurale 2010	Population rurale 2015	Population à desservir OMD	Nombre ouvrages à aménager	Coût estimé (FCFA)	Population à desservir OMD	Taux de desserte	Nombre ouvrages à aménager	Coût estimé (FCFA)		
Centrale															
BELETA	68.201	30.393	44%	72.250	72.250	29	158.538.162	62.455	42.720	48	535.461.538	83.018	62%	78	534.000.000
BOUMBA	93.841	38.341	41%	93.841	93.841	4	9.841.841	74.833	6.000	10	140.397.632	86.068	92%	20	260.153.846
CHAOUDOU	48.500	19.301	39%	53.150	83.000	34	2.278.939.231	59.833	14.000	145	343.384.015	38.358	63%	50	676.153.846
Total	218.473	107.415	49%	234.594	21.500	86	5.877.619.231	264.124	36.150	145	932.692.368	169.448	64%	231	1.181.467.538
Maritime															
ASSINI	26.281	6.750	26%	26.281	26.281	18	158.000.000	31.772	7.500	30	210.000.000	20.121	62%	45	388.000.000
BOUMBA	48.271	12.683	26%	51.838	61.000	38	253.000.000	58.367	15.000	60	420.000.000	37.274	62%	58	627.000.000
DANPEN	77.793	50.435	65%	77.793	77.793	7	40.000.000	94.041	2.750	11	77.000.000	80.172	62%	18	126.000.000
DOUFEROU	31.659	9.350	30%	33.893	5.500	22	154.000.000	38.271	9.000	38	252.000.000	24.694	64%	58	405.000.000
KOUSSER	55.935	17.833	32%	60.110	9.250	39	253.000.000	61.675	15.250	41	427.000.000	43.921	64%	58	585.000.000
Total	367.867	156.421	43%	395.017	43.750	175	1.223.000.000	444.730	72.500	200	2.030.000.000	285.771	64%	465	3.255.000.000
Plateaux															
LAKE	65.570	33.855	52%	70.341	5.240	21	147.000.000	78.202	8.250	35	245.000.000	50.455	63%	55	382.000.000
MOU	70.713	17.720	25%	70.713	15.500	62	748.933.000	86.475	22.000	88	1.238.224.830	54.972	62%	105	2.028.577.530
EST-MONO	30.433	31.854	105%	30.433	8.250	32	241.000.000	65.440	13.750	51	385.000.000	44.524	62%	85	615.000.000
HAMO	137.650	39.137	28%	147.817	24.750	99	655.000.000	166.413	41.250	165	817.673.469	30.885	64%	107	1.303.838.725
KOFO	184.251	11.956	7%	176.360	43.250	173	2.111.305.122	108.977	31.000	228	3.526.379.592	127.375	64%	465	5.632.245.714
Total	645.802	146.834	23%	683.407	128.000	516	5.424.244.838	769.725	215.000	660	9.035.812.245	501.585	62%	1.316	14.549.857.435
Savanes															
AMOU	73.249	19.795	27%	78.644	19.250	53	317.000.000	86.358	22.000	88	616.000.000	59.173	64%	141	897.000.000
BOUMBA	101.833	31.854	31%	101.833	8.250	32	241.000.000	65.440	13.750	51	385.000.000	44.524	62%	85	615.000.000
BOUMBA	137.650	39.137	28%	147.817	24.750	99	655.000.000	166.413	41.250	165	817.673.469	30.885	64%	107	1.303.838.725
BOUMBA	184.251	11.956	7%	176.360	43.250	173	2.111.305.122	108.977	31.000	228	3.526.379.592	127.375	64%	465	5.632.245.714
Total	443.793	102.737	23%	443.793	55.500	265	1.570.000.000	367.953	98.250	324	2.649.000.000	172.000	62%	465	4.448.000.000
Total Topo	2.961.839	771.074	26%	3.097.987	435.750	1.743	14.428.900.432	3.097.987	726.750	2.907	24.967.713.643	1.988.825	64%	4.650	38.406.614.138

Mission d'étude préparatoire pour le projet AEPa en milieu rural et semi urbain les régions Maritimes, Plateaux et savanes en République togolaise. JICA, octobre 2009

Dans le cadre de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) pour l'eau potable (réduire, de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population togolaise qui n'a pas accès à l'eau potable), le programme national d'hydraulique villageoise a été élaboré sur la base des besoins projetés pour 2015. Ce programme qui a démarré en 2007 est divisé en 2 phases : **2007 - 2010** et **2010 - 2015**.

Prévisions pour la région des Savanes dans le cadre des OMD

2007 - 2010 : réaliser **412 nouveaux forages** équipés de pompe à motricité humaine
 Construire **15 Mini-Adductions d'Eau** potable
 Réhabiliter **188** anciens forages en panne

2010 - 2015 : réaliser **688 nouveaux forages** équipés de pompe à motricité humaine
 Construire **27 Mini-Adduction d'Eau** potable

Total 2007 - 2015 pour la région des savanes

En milieu rural, le besoin est de : 1100 forages
En milieu semi-urbain, le besoin est de : 42 Mini-AEP

Projet	Contenu	Période	Coût
1	Projet UEMOA Réalisation de forages PMH 100 forages	2007-2008	-
2	Projet BID Savanes : Réalisation de forages PMH Construction de Mini-AEP Réhabilitation de forages PMH 200 forages 4 Mini- AEP 50 réhabilitations	2008 - 2009	-
3	Croix Rouge Danoise 20 forages	2007	-

4. Normes liées à l'unité d'alimentation en eau

- **Volume d'eau requise par personne et par jour**
 - 20 à 25 L/J/P en milieu rural,
 - 25 à 30 L/J/P en milieu semi-urbain
 - 80 L/J/P en milieu urbain hors Lomé
 - 100 L/J/P pour la ville de Lomé

Nature et quantité des installations selon les communes et leur population

- Forages équipés de Pompe à Motricité Humaine (PMH) pour **250 habitants** en milieu rural : localités ayant une population **inférieure à 1500 habitants**, les ouvrages d'eau potable préconisés sont les forages équipés de pompes à motricité humaine;
- Mini-Adduction d'Eau Potable (Mini-AEP) et Postes d'Eau Autonome (PEA) pour le milieu semi-urbain : localités **de 1500 habitants et plus**, exceptés les chefs lieux de préfecture et de sous-préfecture.
- **Réseau d'adduction d'eau complète avec branchements privés** en milieu urbain : localités chefs lieux des préfectures et de sous-préfectures (villes). La gestion de l'eau potable en milieu urbain est déléguée à la Société Togolaise des Eaux (TdE).

Mission d'étude préparatoire pour le projet AEPa en milieu rural et semi urbain les régions Maritimes, Plateaux et savanes en République Togolaise. JICA, octobre 2009

Normes pour la qualité de l'eau de boisson

PARAMETRES	CONCENTRATIONS MAXIMALES
I Paramètres Physico-chimiques	OMS (*) - UE
1.1 Couleur – mg Pt-Co/L	15 (°) - 20
1.2 Turbidité- NTU	25 (°) - 10
1.3 Odeur- Oualitatif	Limite subjective
1.4 Température- °C	Limite subjective
1.5 pH	6.5 – 8.5
1.6 Conductivité électrique 25°C-µs/cm	400 (nombre guide)
1.7 Solides dissous – mg/L	1000 – 1500 (°)
1.8 TA - °f	-
1.9 TAC - °f	-
1.10 Carbonate (CO ₃ ²⁻) - mg/L	-
1.11 Bicarbonates (HCO ₃ ⁻) - mg/L	> 30 (nombre guide)
1.12 TH (Dureté totale) - °f	50 (°) - > 15
1.13 TH calcique (Ca ²⁺) – mg/L	100 (nombre guide)
1.14 TH magnésien (Mg ²⁺) – mg/L	50
1.15 Sodium (Na) - mg/L	150
1.16 Potassium (K) - mg/L	12
1.17 Fer Total (Fe ²⁺ et Fe ³⁺) - mg/L	0.3 (°) - 0.2
1.18 Manganèse (Mn ²⁺) - mg/L	0.5 (°) – 0.05
1.19 Ammonium (NH ₄ ⁺) - mg/L	0.5
1.20 Nitrates (NO ₃ ⁻) - mg/L	45 (°)
1.21 Nitrites (NO ₂ ⁻) - mg/L	0.3
1.22 Chlorures (Cl) - mg/L	250 (°) - 200
1.23 Sulfates (SO ₄ ²⁻) - mg/L	400 (°) - 250
1.24 Silice (SiO ₂) - mg/L	-
1.25 Oxydabilité KMnO ₄ – mgO ₂ /L	5
II Paramètres bactériologiques	
2.1 Germes totaux (30°C) – nbr/mL	100
2.2 Coliformes totaux (30°C) – nbr/100mL	10 (°) - 0
2.3 Coliformes thermotolérants (44°C) – nbr/100mL	0
2.4 Streptocoques fécaux - nbr/100mL	0
2.5 Clostridium sulfito-réducteurs - nbr/100mL	0

Tableau 4: Caractéristiques hydrogéologiques générales des formations du socle

Description	Nord Dapaong	Savanes N du 10° Par	Kara et Centrale 10° - 8° Parallèles	Plateaux Sud du 8° Par
Lithologie	Migmatites, gneiss, etc.	Grès, shales, etc.	Grès, shales, Micaschistes, s,	Gneiss, granites, etc.

Mission d'étude préparatoire pour le projet AEPa en milieu rural et semi urbain les régions Maritime, Plateaux et savanes en République Togolaise. JICA, octobre 2009

	m ³ /h	etc.	1 à 10	etc.	amphibolite	0,4 à 5
Débit moyen	5		1 à 10		4	0,4 à 5
Profondeur des forages équipés	42		50 à 100		47	47
Niveau statique	-		-		6	4 à 11
Charge hydraulique	-		-		-	30 à 40
Epaisseur de l'altération	-		-		21	16 à 35
Première venue d'eau	-		-		36	30 à 50
Pourcentage de succès	~ 90 %		10 à 90 %		~ 60 %	40 à 90 %
Intérêt hydrogéologique	Bon		Variable		Variable	Variable
Qualité de l'eau	Excellente		Variable		Moyen	Variable

Source: *Mott MacDonald et al. 1992 (adapté)*

Tableau 5: Taux de réussite par région

Région	Préfecture	Taux de réussite des forages	Coût forage équipé (FCFA)
Centrale	Toutes les préfectures	78 %	6 846 150
Kara	Toutes les préfectures	75 %	7 000 000
Maritime	Ave, Zio et Yoto	75 %	7 000 000
	Golfe, Lacs et Vo ¹	98 %	12 204 082
Plateaux	Toutes les préfectures	75 %	7 000 000
	Kpendal et Oti	50 %	9 000 000
Savanes	Tandjoaré	55 %	8 454 545
	Tone	80 %	6 750 000

Source: *Mission OMD*

6. Les documents de référence

- La politique nationale en matière d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain (adopté en juillet 2006 par le Gouvernement togolais)
- Le Rapport de la mission de consultation sur l'OMD pour l'Eau et l'Assainissement au Togo
- Les normes OMS
- Projet de Politique nationale d'hygiène et d'assainissement.
- Projet de loi portant Code de l'Eau

¹ Le sous-sol de ces préfectures est composé des formations géologiques du sédimentaire côtier. La technique de forage (forage rotatif) est différente de celle utilisée dans le socle cristallin (Forage au marteau fond de trou) ce qui a une incidence sur les coûts de forage.

Mission d'étude préparatoire pour le projet AEPa en milieu rural et semi urbain les régions Maritime, Plateaux et savanes en République Togolaise. JICA, octobre 2009

7. Routes et accès :

Pas de restriction de trafic, pas de route barrée. Cependant, les mois de juillet, août et septembre sont les mois les plus pluvieux dans la région des Savanes. En dehors de cette période de pluie intense, on peut circuler sans problème dans toutes les préfectures de la région des Savanes.

Le laboratoire qualifié pour les analyses d'eau est le Laboratoire de l'Université de Lomé

Le processus de sélection des prestataires pour la réalisation de forages et Mini-AEP est l'appel d'offres à concurrence, aussi bien pour les entreprises que pour les bureaux de contrôle.

En ce moment, les entreprises sélectionnées sont libres de s'approvisionner en matériaux provenant de n'importe quel pays, pourvu que la qualité des matériaux soit respectée. Sauf pour la consultation restreinte (short list), la liste des entreprises n'est pas connue à l'avance. On publie généralement l'appel d'offres et les entreprises intéressées se manifestent.

Données météorologiques disponibles à la Direction Générale de la Météorologie à Lomé.

IV. Environnement

Toutes les informations peuvent être obtenues auprès de la Direction de l'Environnement à Lomé.

Les forages sont des ouvrages qui n'occupent pas assez d'espace, les impacts négatifs sur l'environnement sont rarement signalés. Toutefois pour les Mini-Adduction d'Eau Potable, il étudie environnementale et socio-économique est souvent réalisée, surtout pour l'implantation du château d'eau, la pose des canalisations. Certains endroits peuvent être déclarés zone d'utilité publique.

5. 収集資料リスト

資料リスト

主管チーム長	図書館受入日

地域	プロジェクトID	実施番号	調査の種類 又は指導科目	担当者氏名
	マリタイム、プラトー及びサバナス 地域村落給水計画 準備調査（その1）	- - -		担当部署
国名	トーゴ共和国	所属機関名	現地調査期間 又は派遣期間	担当者氏名
			2009年10月24日～ 2009年11月28日	担当者氏名

番号	資料の名称	発行機関	形態*	種類				取扱区分	図書館 記入欄
				収集資料	専門家 作成資料	JICA 作成資料	テキスト その他		
A	法令・国家計画								
A-01	Document complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, 05/2009, 2009-2011	Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations	電子ファイル	✓					
A-02	Stratégie Intérimaire de Réduction de la Pauvreté, Version Officielle, Octobre 2007	Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations	電子ファイル	✓					
A-03	Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DISRP), Novembre 2004	Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations	電子ファイル	✓					
A-04	Interim Poverty Reduction Strategy, Official Version 1, March 2008	Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations	電子ファイル	✓					
A-05	Politique Nationale en matière d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement en milieu rural et semi-urbain TOGO, 07/2006	Ministère de l'Eau et des Ressources Hydrauliques	オリジナル、電子ファイル	✓					
A-06	Lettre de Politique Nationale du Sous-Secteur Eau Potable en Milieu Urbain au Togo (Draft), 08/2009	Ministère de l'Eau et des Ressources Hydrauliques	電子ファイル	✓					
A-07	Avant-Projet de Loi portant Code de l'Eau, 07/2007	Ministère de l'Eau et des Ressources Hydrauliques	電子ファイル	✓					

A-08	La stratégie adoptée pour l'entretien du matériel japonais à cours et moyen termes (2010 à 2015) est récapitulée dans le tableau ci après	MEAHV	オリジナル/電子ファイル	✓						
A-09	Tableau récapitulatif des activités réalisées avec le matériel japonais au cours des cinq dernières années	DGEA	オリジナル/電子ファイル	✓						
A-10	Portant création et fonctionnement de la brigade mobile de la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement	MEAHV	電子ファイル	✓						
A-11	Politique et Stratégies Nationales pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) au Togo, Volume 1/3, Juin 2005	MEAHV	電子ファイル	✓						
A-12	Politique et Stratégies Pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau Au TOGO, Volume 2/3, Propositions de Politique et de Stratégies, Plan d'Actions, Juin 2005	MEAHV	電子ファイル	✓						
A-13	Rapport de synthèse GIRE – OMD	MEAHV	電子ファイル	✓						
B	報告書・計画書・説明書外書類									
B-01	Rapport de la mission de consultation sur l'OMD de l'eau potable et de l'assainissement au Togo, août 2007	Ministère de l'Eau et des Ressources Hydrauliques	電子ファイル	✓						
B-02	Enquêtes QUIBB (Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être, 2006)	Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale	電子ファイル	✓						
B-03	MICS (Résultats de l'enquête nationale à indicateurs multiples, TOGO 2006)	Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale	電子ファイル	✓						
B-04	Université de Lomé, Laboratoire de Chimie de l'eau	Université de Lomé	コピー/電子ファイル	✓						
B-05	Présentation générale	DGEA	コピー	✓						
B-06	Super structure de forage pour pompe à motricité humaine, 5e FED	DR-SV, PL, MT	電子ファイル	✓						
B-07	Liste des Villages additive, Maritime, Plateaux, Savanes	DGEA	電子ファイル	✓						
B-08	Réponse au Questionnaires du Mission japonaise, Région Maritime	DR-RM	電子ファイル	✓						

B-09	Réponse au Questionnaires du Mission japonaise, Région Plateaux	DR-RP	コピー	✓						
B-10	Réponse au Questionnaires du Mission japonaise, Région Savanes	DR-RS	電子ファイル	✓						
B-11	Autorisation de Dépense Budgétaire, 2007, 2008, pour DR, 2009	DGEA	コピー	✓						
B-12	Les Maladies Hydrauliques Enregistrées de 2003 à 2008, Région Savanes	Direction Préfectorale de la Sante, Tone	オリジナル/電子ファイル	✓						
B-13	Liste des Artisans Réparateurs de la Région Savanes, Honoraires, Localisation	DR-SV	コピー/電子ファイル	✓						
B-14	Liste des Artisans Réparateurs retenus pour formation en maintenance des PMH, Région Plateaux	DR-PL	コピー/電子ファイル	✓						
B-15	実施中プロジェクトの村落リスト マリタイム州 (STABEX, PNUD, UEMOA)、プラトール州 (afd)	DGEA	コピー/電子ファイル	✓						
B-16	Base de Données PROGRES	DGEA	電子ファイル	✓						
B-17	Programme d'Hydraulique Villageoise dans la Région des Plateaux, Actualisation des Connaissances sur la Situation de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement en Milieu Rural et Semi Urbain, Rapport, 03/2007	DGEA (AFD)	電子ファイル	✓						
B-18	Etat des Lieux du Secteur de l'Assainissement et de l'Hygiène au Togo en Prélude à l'Elaboration de la Politique nationale, Rapport Provisoire, 09/2009	Cabinet d'Ingénierie et management de l'Environnement	コピー	✓						
B-19	マリタイム州支局車輛リスト	水・衛生総局マリタイム州支局	電子ファイル	✓						
B-20	マリタイム州支局在庫表(引継議事録)	水・衛生総局マリタイム州支局	電子ファイル	✓						
B-21	機動掘削部隊予算	機動掘削部隊	電子ファイル	✓						
B-22	機動掘削部隊井戸建設実績表	機動掘削部隊	電子ファイル	✓						
B-23	機動掘削部隊組織表	機動掘削部隊	電子ファイル	✓						
B-24	掘削リグ必要部品表	機動掘削部隊	電子ファイル	✓						
B-25	重機在庫表	機動掘削部隊	電子ファイル	✓						

B-26	ボカ事務・倉庫在庫表		機動掘削部隊	電子ファイル	✓					
B-27	マリタイム州支局在庫表		機動掘削部隊	電子ファイル	✓					
B-28	カラ州支局組織表		水・衛生総局カラ州支局	電子ファイル	✓					
B-29	カラ州支局井戸建設実績表		水・衛生総局カラ州支局	電子ファイル	✓					
B-30	カラ州支局在庫表		水・衛生総局カラ州支局	電子ファイル	✓					
B-31	Résultats des Analyses		Université de Lomé	オリジナル/電子ファイル	✓					
C	ドナー関連									
C-01	Programme d'Hydraulique Villageoise des Pays du Conseil de l'Entente, Phase 3 au Togo dans la Région Maritime, Rapport Final, 11/2000		Groupement BCEOM-BECATEC-SARIV	コピー	✓					
C-02	Hydraulique Villageoise 7e FED Régions Kara et Savanes, rapport de Synthèse, 02/1997		Ministère de l'Eau et des Ressources Hydrauliques	コピー	✓					
C-03	Le Projet d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural, Rapport de fin de travaux, 03/2001		Koken Boring Machine Co. Ltd	コピー	✓					
C-04	Projet d'Hydraulique Villageoise de la Région Maritime, Rapport Mensuel, 08/2009, 09/2009, 10/2009		AGECET-BTP	コピー	✓					
C-05	Appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux d'Adduction d'Eau Villageoise de Danyi Dzogbegan, 09/2009		AFD	電子ファイル	✓					
C-06	Projet de réhabilitation et de création de points d'eau dans la Région des Plateaux Appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux d'Adduction d'eau Villageoise des localités de Gbadjahé, Asrama, Kpélé, Wahala, Kpekplémé, Datcha, Saligbé et Gleï dans la Région des Plateaux, 10/2009		AFD	電子ファイル	✓					
C-07	Projet Manual Drilling Unicef-2009, Etude de Faisabilité des Forages Manuels au Togo, Collecte des Données et Identification des Zones Potentiellement Favorables, 09/2009		UNICEF	電子ファイル	✓					

C-08	Projet d'Hydraulique Villageoise dans les régions de la Kara et des Savanes du Togo, Avis d'appel d'offres, 04/2009	BID	電子ファイル	✓						
C-09	Travaux d'Urgence de Réalisation des Ouvrages d'Eau Potable dans les 5 Régions Economiques du Togo, 04/2009	Groupe ELISSA	電子ファイル	✓						
C-10	Projet d'Urgence de Réhabilitation d'Infrastructures et des Services Électriques, Recrutement d'un Consultant pour l'Élaboration des Études Techniques et des Études d'Impact Environnemental et Social, 07/2009	AGETUR-TOGO (世界銀行)	電子ファイル	✓						
C-11	UNICEF TOGO	UNICEF	オリジナル	✓						
D	資料類 (自然条件、社会条件)、地図類									
D-01	CARTE GEOLOGIQUE DU TOGO 1/500.000, 1986	Ministère de l'Équipement, des Mines et des Postes et Télécommunications	オリジナル	✓						
D-02	CARTE GEOLOGIQUE DU TOGO 1/200.000, LOME, ATAKPAME, SOKODE, KARA, DAPAON, 1986	Ministère de l'Équipement, des Mines et des Postes et Télécommunications	オリジナル	✓						
D-03	降雨及び日照時間に関する日資料、マリタイム、プラトール州、サバナ	Direction Météorologie	電子ファイル	✓						
D-04	République Togolaise Carte au 1 : 200.000, Dapaong, Atakpamé, Lomé, Sokodé, Kara	Institut Géographique National	オリジナル	✓						
D-05	CARTE ROUTIER ET TOURISTIQUE 1 : 500.000	Ministère de l'Environnement et du Tourisme	オリジナル	✓						
E	施工・帰山関連、見積書類、会社案内									
E-01	AGECET-BTP, Proposition de Devis	AGECET-BTP	コピー/電子ファイル	✓						
E-02	Bureau d'Etude : BECATEC, Offre de Services	BECATEC	コピー/電子ファイル	✓						
E-03	Forages Technic-Eau, Estimation de Prix pour Travaux de forages	Forages Technic-Eau	コピー/電子ファイル	✓						

E-04	SIAD-Togo, Proposition de Prix	SIAD-Togo	コピー/電子ファイル	✓						
E-05	Afrimatic Technologies Co. Ltd, Company profile(ソーラーシステム)	Afrimatic Technologies Co. Ltd	電子ファイル	✓						
E-06	Groupe I.G.A Ingénierie et Conseil, Méthodologie et Cadre du Devis Estimatif	Groupe I.G.A	オリジナル	✓						
E-07	Interplast Limited, Fiche produits	Interplast Limited	オリジナル	✓						
E-08	S.E.E, Brochure (ソーラーシステム)	S.E.E	オリジナル	✓						
E-09a	井戸建設会社案内	TRAFOR SARL	電子ファイル	✓						
E-09b	井戸建設会社見積書	TRAFOR SARL	電子ファイル	✓						
E-10a	井戸建設会社案内	FORATEC SARL	電子ファイル	✓						
E-10b	井戸建設会社見積書	FORATEC SARL	電子ファイル	✓						
E-11a	IndianMark- II 製品案内	Nouvelle UPROMAH SARL	電子ファイル	✓						
E-11b	IndianMark- II 製品見積書	Nouvelle UPROMAH SARL	電子ファイル	✓						
E-12a	PVC 製品案内	Sovema	電子ファイル	✓						
E-12b	IndianMark- II & III 製品案内	Sovema	電子ファイル	✓						
E-12c	ポンプ製造会社案内(E-mail)	Sovema	電子ファイル	✓						
E-13a	PB pump 会社案内	MIDNIGHT SUN	電子ファイル	✓						
E-13b	PB pump 製品案内	MIDNIGHT SUN	電子ファイル	✓						
E-14a	Vergnet ポンプ会社案内	Enterprise de construction mecanique	電子ファイル	✓						
E-14b	Vergnet ポンプ HPV60-2000 仕様	Enterprise de construction mecanique	電子ファイル	✓						
E-14c	Vergnet ポンプ HPV60-2000 マニュアル	Enterprise de construction mecanique	電子ファイル	✓						
E-14d	Vergnet ポンプ HPV100 仕様	Enterprise de construction mecanique	電子ファイル	✓						
E-14e	Vergnet ポンプ HPV100 マニュアル	Enterprise de construction mecanique	電子ファイル	✓						

E-14f	Vergnet ポンプ部品見積書	Enterprise de construction mecanique	電子ファイル	✓					
E-15a	PVC パイプ会社案内	Interplast	電子ファイル	✓					
E-15b	PVC パイプ製品仕様	Interplast	電子ファイル	✓					
E-15c	PVC パイプ ISO certificate	Interplast	電子ファイル	✓					
E-15d	PVC パイプ見積書	Interplast	電子ファイル	✓					
E-16a	PVC パイプ会社・製品案内	Duraplast	電子ファイル	✓					
E-16b	PVC パイプ製品仕様	Duraplast	電子ファイル	✓					
E-17	掘削リグ、車輛部品販売	S.T.L.V.	電子ファイル	✓					
F	環境社会配慮								
F-01	LOI N° 2008-005 PORTANT LOI-CADRE SUR L'ENVIRONNEMENT	Ministère de l'Environnement, du Tourisme et des Ressources Forestière	オリジナル	✓					
F-02	DECRET N° 2006-058/PR Fixant la liste des travaux, activités et documents de planification soumis à étude d'impact sur l'environnement et les principales règles de cette étude	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestière	コピー	✓					
F-03	ARRETE N° 013/MERF Portant réglementation de la procédure, de la méthodologie et du contenu des études d'impact sur l'environnement	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestière	コピー	✓					
F-04	ARRETE N° 018/MERF fixant les modalités et les procédures d'information et de participation du public au processus d'étude d'impact sur l'environnement	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestière	コピー	✓					
F-05	RAPPORT D'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE, Projet d'étude géophysique et hydrogéologique dans six centres semi urbains du biseau sec bassin sédimentaire côtier du Togo	Forages Technic-Eau	電子ファイル	✓					

F-06	Réponse au Questionnaires du Mission japonaise	Direction de l'Environnement, MERF	電子ファイル	✓					
F-07	観光省史跡リスト	Ministère du Tourisme	コピー	✓					
F-08	サハネス州水因性疾病患者数	DR-RS, MS	コピー	✓					
F-09	プラトー州水因性疾病患者数	DR-RP, MS	コピー	✓					
G	運営・維持管理								
G-01	サハネス州人カポンブ修理料金表	DR-RS	コピー	✓					
G-02	サハネス州人カポンブ修理人名簿	DR-RS	コピー	✓					
G-03	プラトー州人カポンブ修理人名簿	DR-RP	コピー	✓					
G-04	マリタイム州人カポンブ修理人名簿	DR-RM	コピー	✓					